

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PERIGORD

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME LXVII. — SIXIÈME LIVRAISON



PERIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, RUE ANTOINE-GADAUD, 14

Novembre-Décembre 1940

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 6^e LIVRAISON

	Page
Séance mensuelle du jeudi 3 octobre 1940.....	425
— — du jeudi 7 novembre 1940.....	430
Les anciennes verreries de la Double (<i>suite et fin</i>) (Emile DESOLIER).....	439
Notes sur l'histoire de la médecine périgourdine (D ^r Ch. LAFON).....	450
L'ordre impérial de la Réunion (Joseph DURIEUX).....	456
La Restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne (<i>suite</i>) (Georges ROCAL).....	462
La grotte de Lascaux (Ch. AUBLANT-H. BREUIL).....	476
Table des matières.....	491
Index alphabétique.....	494

AVIS IMPORTANT

Chaque année, le premier numéro du *Bulletin* renfermera un mandat qui facilitera le paiement de la cotisation (20^{fr} en France et 30^{fr} à l'étranger) et supprimera les frais de l'envoi d'une quittance. Cependant ceux qui désireront en recevoir une devront envoyer 0 fr. 75 en plus pour frais de timbre et de poste (1 fr. 75 pour l'étranger).

Ceux des membres de la Société qui auraient versé leur cotisation avant la réception de ce mandat ne devront pas, naturellement, en tenir compte.

Si, *fin avril*, la cotisation n'a pas été payée, le recouvrement en sera fait par la poste à partir du 1^{er} mai et le montant en sera majoré de 2 francs.

Dans le cas de retour de la quittance non payée, la taxe de 0 fr. 90 pour non recouvrement et les frais d'une deuxième présentation seront à la charge du sociétaire.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 3 octobre 1940.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berthon, Dupuy; M^{les} Brisbout, Irène Faure, Marqueyssat; MM. Ch. Aublant, Paul Cocula, Cornille, Elissèche, Fournier de Laurière, Maubourguet, Montagut, Pargade, Rives, Roudeau, le chanoine Roux, l'abbé Paul Roux.

Est excusé le comte Henri de Lestrade.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président souhaite la bienvenue à mademoiselle BRISBOUT, élue membre titulaire le 5 septembre dernier.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'un entrefilet paru dans *Le Courrier du Centre* au sujet du château d'Hautefort.

Il entretient l'assemblée de la découverte faite près de Montignac d'une grotte préhistorique. Elle est d'une importance telle que, malgré le tumulte des événements et le format réduit des journaux, toute la presse lui a consacré de copieux articles. On sait le rôle joué dans cette découverte par notre confrère montignacois, M. Léon Laval. Le docteur

André CHEYNIER a adressé immédiatement à M. le chanoine Roux la lettre suivante, datée du 22 septembre :

Une caverne ornée splendide, la plus belle peut-être de toutes, a été découverte par des garçons qui se distrayaient en explorant un trou qui descendait verticalement dans le sol, à 1 kilomètre au sud de Montignac. J'ai été conduire, hier, M. l'abbé Breuil à cette grotte, au lieu dit Lascaux, dans la propriété de Madame la comtesse de la Rochefoucauld.

Une première salle de 30 mètres sur 10 mètres, avec plus de 5 mètres de haut, est décorée sur la moitié de son pourtour de fresques en rouge ou noir sur fond blanc, d'une perfection de dessin, de fraîcheur et de conservation inouïe : des bœufs de dimensions allant jusqu'à 5 mètres de long, des chevaux, et dans des galeries attenantes, des centaines d'autres dessins et peintures avec d'autres bœufs ou vaches, des chevaux, des cerfs, des bisons, des bouquetins, voire des félins. Enfin, dans un gouffre de 6 à 8 mètres, une scène avec un être humain à demi stylisé, renversé en arrière, les bras écartés comme mourant de peur devant un bison qui fonce sur lui ; à gauche, un oiseau perché sur un bâton et un grand rhinocéros,

Un peu partout, d'autres dessins ou signes, flèches souvent empenées, points, traits en séries, frises de petits chevaux, de têtes de cerfs ou de bouquetins, etc..., de signes tectiformes, ou barrières, ou pièges, des huttes ou paillottes de roseaux et même deux rectangles divisés en casiers polychromes semblables à des blasons.

Tout cela forme un ensemble impressionnant. On en organise la conservation. La grotte est facilement accessible pour sa majeure partie.

M. l'abbé Breuil distingue quatre époques successives de dessins ou peintures superposés, qu'il situe dans le Périgordien ou Aurignacien supérieur.

M. Denis PEYRONY écrit de son côté, à la date du 23 septembre :

J'ai le plaisir de vous annoncer la découverte d'une merveille pré-historique. Hier, mon éminent ami l'abbé Breuil, mon fils et moi, avons visité, près de Montignac, une vaste caverne qu'on venait de découvrir en passant par la voûte effondrée d'une des galeries.

Il est difficile de dépeindre en quelques lignes ce que nous avons vu. Ce sont de vastes couloirs larges et hauts, dont les parois sont recouvertes d'animaux peints, généralement de grandes dimensions, dont la richesse des couleurs et la fraîcheur laissent perplexe. Ce musée

d'art préhistorique dépasse tout ce que l'imagination d'un préhistorien pourrait concevoir.

Rien en France n'a été trouvé de pareil. Altamira (Espagne) pourrait seule soutenir la comparaison. C'est splendide. Les animaux représentés sont surtout des bœufs, des chevaux et des cerfs. Nous n'avons pas remarqué encore de renne, ni de mammouth. Certaines galeries sont recouvertes de gravures.

Tout cela du style Périgordien, c'est-à-dire du style de l'art oriental espagnol, si bien différencié d'autres par l'abbé Breuil. Cette découverte, une des plus grandes en préhistoire, apporte la confirmation de la thèse que je défends avec succès depuis 1933.

M. le Président montre à l'assemblée un petit reliquaire en cristal taillé avec des ornements d'argent, découvert par M. l'abbé Paul Roux. Sans doute devait-il renfermer un fragment de la vraie Croix. Il date, semble-t-il, de la fin du xvr^e ou du début du xviii^e siècle.

M. le chanoine Roux a fait l'acquisition d'un précieux volume où sont réunis plusieurs factums contre l'interdiction de la Compagnie de Jésus dans la région de Bordeaux au temps de Louis XV. Le premier est une instruction pastorale de l'évêque de Sarlat, Henri-Jacques de Montesquiou, qui prétend réfuter le réquisitoire dressé par Omer Joly de Fleury, procureur du Parlement de Bordeaux. Le texte de l'Instruction fut condamné au feu par le même Parlement.

Des papiers Didon, M. le chanoine Roux a extrait un volumineux dossier concernant la famille des Bouillac. La plupart des pièces se rapportent à Jean Bouillac, natif de Montignac, qui devint, à partir de 1731, médecin des enfants de France, puis premier médecin du dauphin et de la dauphine. D'autres intéressent le fermier-général Jean-Baptiste Bouillac, neveu du précédent, qui fit bâtir à Périgueux la maison des Bouillac, sur l'emplacement actuel de la Société Générale, ainsi que Pierre, frère de Jean-Baptiste, qui fut abbé de Souillac.

M. le Secrétaire-général rend compte de diverses études qui lui ont été transmises,

M. Georges ROCAL ajoute aux pages que publie actuellement notre Bulletin sur l'Eglise de Périgord au temps du Consulat, un nouvel et important chapitre; il s'agit de la réorganisation des paroisses à la suite du Concordat.

M. A. DUBUT apporte une précieuse collaboration à l'histoire des industries de guerre sous la Convention en étudiant les ateliers de salpêtre de Ribérac, Montagnier, Tocane et Légé.

A l'envoi d'un article paru sous son nom dans le *Bulletin de la Société Linéenne* de Lyon, M. Maurice Vidal joint les considérations que voici :

Encore plus anciens que ceux qu'a décrits M. Pittard, les microlithes Moustériens offrent par conséquent un certain intérêt et caractérisent de nouvelles époques tout à fait différentes de celles déjà décrites jusqu'ici par les différents chercheurs. Il est curieux de constater que ces niveaux se trouvent d'abord à la base du Moustérien de tradition acheuléenne, ensuite à la base du Moustérien typique et enfin à la base de l'Aurignacien inférieur. C'est par conséquent le point de départ de chaque occupation importante, et nous le retrouvons encore plus tard, après le départ des Magdaléniens, au début de la période mésolithique. D'où venaient ces peuplades à industries microlithiques qui, après chaque changement de climat, étaient les premières à reprendre nos abris? Il sera difficile de le savoir. En tout cas, elles semblent être à la base de toutes les époques connues. Il serait très curieux de les étudier plus en détail, car elles paraissent présider à nos plus lointaines origines.

Comme à notre réunion du mois d'août, M. Ch. AUBLANT montre un lot intéressant de fragments de poteries gallo-romaines, recueillis par de jeunes fouilleurs alsaciens, MM. Haas et Crovisier. On remarque, en particulier, un fond de vase à couverture rouge qui porte à l'intérieur la marque du potier [MEDIN]¹ estampée avec matrice en relief. Cette marque ne figure ni dans la liste publiée par le Dr Galy (*Bulletin*, VI, 297), ni dans celle qu'a donnée M. Ch. Durand (*Comptes-rendus des Fouilles de Vézère*).

(1) Peut-être faut-il lire la lettre grecque thêta à la place du D.

M. Joseph DURIEX évoque, dans un mémoire adressé à M. le Président, la *châtellenie d'Estissac*, qui fut étudiée en 1895 par notre vice-président, le comte de Saint-Saud, et dont le souvenir vient d'être rappelé par nos collègues G. Rocal et J. Secret dans leur beau livre *Châteaux et Manoirs du Périgord*.

M. CORNEILLE donne lecture de quelques lettres écrites du camp de Boulogne par un officier du Premier Consul. Pour ne concerner en rien le Périgord, elles n'en empruntent pas moins aux événements actuels une résonnance toute particulière.

Divers dons ont été faits à notre fonds d'archives.

Le comte Henri de LESTRADE nous a offert deux « Arrêts du du Conseil d'Etat du roy » concernant, l'un Bergerac, l'autre Bussièrès-Badil.

Le Dr LAROCHE s'est défait en notre faveur de quelques manuscrits provenant de M. Decoux-Lagoutte et relatifs au Tiers-Ordre des Filles de Saint Dominique en la paroisse de Treignac.

M. Georges ROCAL nous a fait remettre les notes extrêmement copieuses — 122 pages — qu'il a tirées du Registre des travaux de la loge *La Vraie Humanité* « séant à l'orient de Montignac ». Ce registre, ouvert le 22 juin 1805, fut clos, par dissolution volontaire de la loge, le 27 décembre 1814.

Des remerciement sont adressés aux donateurs.

Est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord,

M. Pierre de CANTELLAUVÉ, Beauregard-et-Bassac, présenté par MM. Jouanel et Coq.

La séance est levée à 15 heures 10.

Le Secrétaire général,
JEAN MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

Séance du jeudi 7 novembre 1940.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{me} Berthon; M^{lle} Brisbout; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Brethé, Paul Cocula, Corneille, Elissèche, le colonel Léonat, Maubourguet, Montagut, Pargade, Rives, Roudeau, le chanoine Roux, le capitaine Saby, Vaudou.

Sont excusés : MM. l'abbé Cypièrre, Ducongé, Joseph Durioux, l'abbé Paul Roux, le comte de Saint-Saud, le chanoine Souillac.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

De chaleureuses félicitations sont adressées à nos confrères MM. Pierre Aublant et le comte de Chalup, qui ont été l'objet de citations fort élogieuses.

M. le Président annonce à l'assemblée le décès, en son château de La Roque, du marquis de BEAUMONT. Héritier du nom et du château des Beynac, qu'il fit si remarquablement restaurer, notre regretté confrère conservait pieusement les archives de ces grands barons du Périgord; il les mettait fort généreusement à la disposition des chercheurs. Sa disparition sera vivement ressentie par les membres de notre Société.

M. le Président présente à l'assemblée quatre précieux volumes que M. BÉLINGARD a joints à la longue liste de ses dons à notre bibliothèque. Ce sont la série des *Mémoires* imprimés pour la ville de Périgueux en 1773-1775, surtout à

l'occasion de l'affaire des francs-fiefs (3 vol. reliés, dont l'un renfermant la carte de Périgueux au XVIII^e siècle), et le *Rituel du diocèse de Périgueux* imprimé en 1680 par ordre de M^{sr} Guillaume Le Boux (1 vol. relié). De son côté, M. le chanoine Roux offre à nos archives un registre manuscrit, que lui donna naguère M. Jean de Boysson, et où M. Lacroix, ancien notaire à Sarlat, a relevé, de 1618 à 1794, les actes de baptême, de mariage et de décès des familles notables de Sarlat. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. l'abbé Paul Roux nous communique une fort utile pièce manuscrite : le devis établi en 1751 pour la construction du clocher d'Agonac. D'autre part, le D^r L'HONNEUR nous envoie cinq pièces originales concernant la région de Monpazier.

De ces derniers textes, M. J. MAUBOURGUET donne les analyses suivantes :

1^o 22 février 1676. Vente par Jean Géraud, charpentier, à Pierre Mauriol, tisserand, d'un pré à Capdrot pour 40 livres tournois, réservée la rente due au chapitre de Monpazier; et confirmation accordée par ce chapitre le 27 février 1776.

2^o 22 octobre 1740. Arpentement du tènement des Bastouries, paroisse de Capdrot, mouvant du chapitre de Monpazier.

3^o 22 août 1751. Sommutation faite de la part des consuls de Capdrot, Gaugeac Marsalès et Lavalade, à M. Gramensac, premier consul de Monpazier, au sujet d'un nouveau règlement sur l'entrée du vin dans la bastide

4^o 2 juillet 1779. Provisions de la cure de Lolme, vacante par démission de Jean Leymarie, accordées à Jean Chassaing par M^{sr} de Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat (cachet de cire rouge aux armes de l'évêque)

5^o 10 août 1768. Reconnaissances consenties par Jean Bouyssy, de la paroisse de Sainte-Croix, en faveur de « Jean-Louis de Gontaud, duc de Biron, pair de France, marquis de Monferand et autres places, abbé commendataire des abbayes royales de Moissac et Cadouin », représenté par François Delpech.

Cette pièce donne l'équivalence des mesures locales en mesures royales. Voici à ce sujet deux passages essentiels :

« Le village et tènement de Ruffet, situé dans l'aditte paroisse de Sainte-Croix... contient en bloc huit cents quarante sept poignées

un boisselat, qui font cinquante deux sextérées quinze poignerées un boisselat à la perche et mesure de la présente juridiction, faisant la sextérée de seize poignerées, la poignerée de soixante six escats de douze pieds de roy en carré, le pied de douze pouces et quatre boisselats à laditte poignerée.

» Le tènement de Cassagniol, situé dans la paroisse de Sainte-Croix... contient en bloc mille vingt poignerées trois boisselats septs escats trois quart, qui font soixante trois sextérées douze poignerées trois boisselats septs escats trois quarts à la susditte perche et mesure ».

Parlant du prix-fait d'Agonac, M. le chanoine Roux dit qu'avant 1751 le clocher avait une charpente à mansardes. Le 19 août 1751, l'architecte Chalimon, commis de M^e Maignol, subdélégué de l'Intendance de Guyenne, fait un devis de réparation. Il s'agit d'élever les murs de quinze pieds — soit 4^m87 —, jusqu'au niveau de la partie supérieure de la charpente. Les quatre murs seront percés d'une fenêtre d'un mètre de large et trois mètres de haut. A l'intérieur, quatre piliers soutiendront les tirants de la charpente. Le travail sera donné à l'adjudication. A la suite de ces transformations, la charpente ne devait plus avoir que quatre pans simples.

M. le chanoine Roux montre des empreintes de fers à hosties; l'un de ces fers appartenait à l'église de Campsegret.

Diverses communications ont été adressées aux membres du Bureau.

M. Joseph DURIEUX nous fait savoir que

La *Revue des Deux Mondes* (juin 1940) contient un article sur Hortense Allart et Sainte-Beuve par Marie Louise Pailleron. Il s'agit d'un jeune femme de lettres, née à Milan en 1801, qui se liait avec Sainte-Beuve en 1841, avant d'épouser à Herblay (Seine-et-Oise), deux ans plus tard, un hobereau périgourdin affublé de toute une kyrielle de noms et de prénoms. Il chantait à ravir, paraît-il, et s'appelait Napoléon-Louis-Frédéric-Corneille de Méritens de Malvezie de Marci-gnac l'Asclaves de Saman et l'Estatx. L'union fut éphémère. Le mari ne put garder plus d'une année cette romancière qui connaissait Chateaubriand, George Sand, M^{lle} de Lézardière, Lamennais, Libri, Prosper Faugère le Bergeracois. Elle mourut en 1879 à Montlhéry.

M. Joseph DURIEX a trouvé dans le *Bulletin du département de la Dordogne* (n° 147 du 19 avril 1809) sous la rubrique Agriculture, une information qui concerne un auteur récemment édité par notre Société. Voici cet écho :

« La Société d'Agriculture du département de la Seine a tenu, le 9 de ce mois, une séance publique, dans laquelle M. le sénateur François (de Neufchâteau) a lu un rapport sur le concours pour un Exposé historique des améliorations introduites depuis 50 ans dans les diverses branches de l'économie rurale de la France. Au nombre des agriculteurs qui ont fourni des mémoires sur cette matière, se trouve notre concitoyen *M. de Fayolle*, correspondant de cette société, auteur d'un Exposé historique des progrès de l'agriculture dans le département de la Dordogne. La Société lui a décerné, à titre de récompense, la collection de ses Mémoires.

« Elle a décerné, dans la même séance, une médaille d'encouragement à *M. Laroche*, pharmacien à Bergerac, pour avoir fabriqué et mis dans le commerce 12.500 myriagrammes de sirop de raisin et pour avoir monté un grand établissement pour cette fabrication ».

A n'en pas douter, poursuit notre érudit vice-président, il s'agit bien de la *Topographie agricole* d'André-Alain de Fayolle aîné (1765-1841), maire de Tocane, conseiller général, dont le manuscrit, donné à notre Société par M. Guy de Fayolle, a été publié en 1939 par M. Jean Maubourguet.

Seulement il y aurait lieu, croyons-nous, de décaler peut-être la date assignée au mémoire (30 fructidor an IX) et de la reporter au 9 avril 1809, jour où il fut couronné. Nous constaterons, en outre, que cet important travail avait été déjà jugé digne d'une récompense.

D'autre part, M. Laroche, le jeune pharmacien bergeracois qui fabriqua du sirop de raisins blancs à 1 fr. 50 le kilogramme, avait été honoré, dès 1809, d'une lettre élogieuse du savant Parmentier insérée au *Moniteur* et reproduite au n° 121 du *Bulletin de la Dordogne*.

Ce sont des vestiges curieux à enregistrer et intéressants.

M. MAUBOURGUET, tout en reconnaissant l'intérêt des précisions apportées par M. Joseph Durieux sur André-Alain de Fayolle, ne croit pas pouvoir se ranger à son avis. La *Topographie agricole* n'est point un « exposé des progrès de l'agriculture dans le département de la Dordogne » au cours de cinquante années précédentes. Son objet est beaucoup plus général. D'autre part, elle est très justement datée de

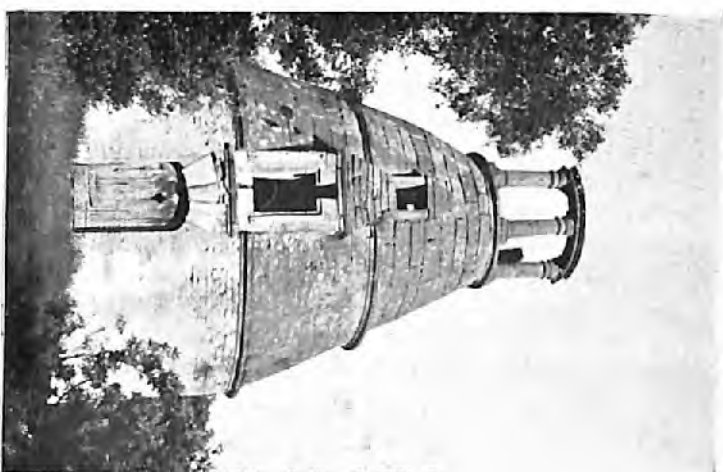
l'an IX. Les précisions qu'elle fournit ne permettent point de croire à une erreur de plume. L'Ecole centrale, en particulier, dont il est parlé en détail, fut supprimée en août 1804. Il est à souhaiter que soit retrouvé le Mémoire couronné par la Société d'Agriculture du département de la Seine. Sa lecture nous permettrait de savoir si les conseils donnés dans la *Topographie* par André-Alain de Fayolle ont été suivis et si les premières années de l'Empire ont été, pour l'agriculture en Périgord, des années de progrès.

M. Franck DELAGE joint à l'envoi de quelques copies de documents conservés aux archives de la Haute-Vienne, les observations que voici :

Les couvents qui mettaient les quêtes au nombre de leurs principales sources de revenus, prenaient soin d'étendre le champ d'action de leurs quêteurs. Pour faciliter cette opération, ils s'assuraient, dans de nombreuses paroisses, le concours de notables dont l'influence avait d'heureux effets sur la charité de leurs concitoyens. Ces notables recevaient le titre honorifique de « pères spirituels » ; à ce titre s'ajoutaient des indulgences accordées par le Saint-Siège et des privilèges matériels consentis par le roi. C'est ainsi qu'un registre de la Sénéchaussée de Saint Yrieix (Archives de la Haute-Vienne, série B 455) nous fait connaître plusieurs nominations faites dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par le couvent des Frères Mineurs d'Excideuil. Par ce moyen, les religieux d'un monastère du Périgord organisaient la collecte des deniers charitables dans une partie du Limousin.

M. Jean ARLET avait signalé à l'attention du Bureau une belle construction située en pleine campagne, à quelque distance de Sarlat, au lieu dit La Croix. Il nous donne aujourd'hui de nouveaux renseignements.

J'ai profité, écrit-il, d'un court passage ici pour faire prendre les deux photographies ci-jointes du pigeonnier de La Croix, sur la route de Sainte-Nathalène. Comme vous le verrez, la colonnade supérieure, qui devait compter huit colonnes, n'en présente plus que quatre. La rampe qu'elle portait était surmontée, dans mon enfance, d'une toiture conique en ardoise. Les ardoises jonchent le sol. Il n'y a plus trace de la charpente correspondante. La clé de voûte de la fenêtre du premier est tombée. D'autres pierres, intérieurement, menacent



PIGEONNIER DE LA CROIX .

(Près de Sarilly)

de se détacher. Extérieurement, la partie tronconique est faite de pierres de taille.

Si ce monument présente un intérêt historique ou archéologique quelconque, il serait temps de le faire classer, réparer, entretenir.

M. Paul COCULA, alerté par MM. le chanoine J. Roux et J. Maubourgnet, a déjà entrepris les démarches qui s'imposaient, et, dès maintenant, le classement est en bonne voie. Il se propose d'aller très prochainement à Sarlat pour voir sur place ce qui pourrait être fait en vue de répondre au vœu de M. Arlet.

M. l'abbé CIPIERE regrette de ne pouvoir assister à notre séance, car il aurait voulu transmettre au Dr E. Dusolier quelques renseignements complémentaires à propos de son article *Les anciennes verreries de la Double*.

A la page 370 du tome LXVII de notre *Bulletin*, le Dr Dusolier parle de Marfond et d'un cousin de Guillaume de la Brousse. Or, poursuit M. l'abbé Cipièrre, je trouve dans le livre de M. Ligonat, page 103 : « Famille Coulon de Lagrandval, 1780 : Jean Coulon de Lagrandval, allié par son mariage à la famille Cézac de Belcayre, écuyer du roi, se rendit le propriétaire de cette résidence (Marfond) en 1784 ». Il semble qu'il s'agit bien de ce Lagrandval qui envoie ses compliments à sa nouvelle cousine, en 1787, de Marfond. Marfond est un « ancien repaire noble, à deux kilomètres de Plazac, sur la route (à pied) de Plazac à Fleurac. La maison est très ancienne; en 1634, elle était habitée par noble Bouchard, seigneur de Marfond; elle a encore bel air; c'est une propriété actuellement bien cultivée. M. Imbert, l'ancien propriétaire, y a découvert un vase ancien, dont il a été parlé aux séances de la Société (Tome 61, pages 216 et 381).

M. Laval, notre collègue, qui a épousé M^{lle} de Lagrandval, a visité les restes de l'ancienne verrerie et recueilli quelques renseignements à Lagrandval même.

Le Dr R. L'HONNEUR a trouvé dans *Le parfait adorateur du Sacré-Cœur de Jésus*, imprimé à Saint-Malo en 1789 (p. 323 et suivantes), un « catalogue des villes où, par l'autorité du Saint-Siège, il s'est établi des confréries du Sacré Cœur de Jésus & de Marie, avec des Indulgences, sous l'approbation des ordinaires ». Deux villes du Périgord y sont mentionnées,

avec la date de l'établissement de cette dévotion : Bergerac, 1718; Sarlat, 1747.

Notre confrère nous envoie également quelques notes sur le menhir de Peyrecourt, commune de Capdrot.

Sur le cadastre de la commune de Capdrot, section A, dite de Puyfermier, nous remarquons deux lieux-dits : « Pierre Pincade » et « Roc de Peyrecourt ».

A Pierre Pincade, on ne trouve rien. Le roc de Peyrecourt est un menhir tombé. Ce roc était encore debout en 1880; vers cette époque, le propriétaire, Madame Foulquier, le renversa pour y faire des fouilles !

Taillefer en fait mention dans les *Antiquités de Vézère*. « Le roc de Peyroux, dit-il, entre Monpazier et Fongalop, est un peulvan : le peuple croit que le diable y a imprimé ses griffes ». Cette légende, contrôlée auprès de diverses personnes de la commune, se raconte toujours dans le pays.

Pour trouver le menhir, parcourir 5 kilomètres sur la route de Monpazier à Belvès; au carrefour de Puyfermier, prendre tout à fait à droite la route de Capdrot; parcourir 800 mètres; au bout d'une montée, on voit le menhir, à gauche, à 10 mètres de la route. Il a 2^m65 de long et 1 mètre de large.

M. le Secrétaire-général donne lecture d'une lettre de remerciements envoyée par M. de CANTELLAUVE, récemment élu membre titulaire.

Il présente à l'assemblée une brochure due à la plume aussi élégante qu'érudite de M. L.-A. Bourgounioux : *Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et la situation de fortune des Salignac-Fénelon en 1641-1642*. Il s'agit de cinq actes notariés qui fournissent « des renseignements précis et inédits sur les enfants issus du mariage de François de Salignac-Fénelon et de Marie de Bonneval, en d'autres termes sur les oncles et les tantes du jeune Fénelon, sur la situation de fortune de sa famille, les dettes de son aïeul et de son aïeule, les terres qu'ils possédaient; bref, ils nous font connaître le partage anticipé de leurs biens que firent en 1641, en faveur de leurs enfants, dix ans avant la naissance du futur archevêque de Cambrai, son grand-père et sa grand'mère paternels ». La copie de ces textes est précédée

de très pertinentes observations sur la famille de Fénelon au milieu du xviii^e siècle.

M. Charles AUBLANT a rapporté d'une visite à la grotte de Lascaux une série d'observations dont il nous donne lecture. On les trouvera très prochainement dans le *Bulletin*.

M. le colonel LÉONAT demande dans quelles conditions d'éclairage les peintures de Lascaux ont pu être faites. M. Aublant répond que M. l'abbé Breuil a trouvé sur le sol de la grotte trois lampes ? de calcaire. Quelques membres de l'assemblée paraissant désirer quelques détails techniques supplémentaires, M. AUBLANT donne lecture du rapport envoyé à l'Académie des Inscriptions, après trois jours d'observations, par M. l'abbé Breuil.

M. PARGADE signale, dans *Le Temps* du 7 novembre, un article du comte Bégouen sur la grotte de Lascaux. M. Pargade, qui a visité cette grotte, donne ses impressions personnelles; il décrit en particulier l'espèce de puits sur les parois duquel se trouve l'une des plus curieuses compositions relevées jusqu'à ce jour.

Ce n'est point d'une grotte préhistorique, mais bien d'un souterrain-refuge qu'il paraît s'agir dans une lettre adressée à M. le Président par M. l'abbé Battu, curé de Saint-Vincent-de-Connezac. Ce souterrain est situé dans la commune de Saint-Sulpice-de-Roumagnac.

M. CORNEILLE a dressé la table de tout ce qui concerne le Périgord dans les *Notices généalogiques* de Woelmont de Brumagne. Cette table restera à la disposition des membres de la Société. Notre collègue lit ensuite une lettre adressée par un combattant de Solferino à son père; elle aura sa place dans le *Bulletin*.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Yves DUTHEIL, médecin-auxiliaire, 16 boulevard Albert-Clayeille, Périgueux, présenté par MM. le chanoine Roux et J. Maubourguet;

M. Georges FAUVEL, 5 Place Nationale, Ribérac, présenté par MM. A. Dubut et le Dr Paulhiac;

M. Albert GEORGE, principal clerc de notaire, 56 rue Chanzy, Périgueux, présenté par MM. Ch. Aublant et Paul Cocula;

Le Dr Joseph HUOT, conseiller général, Vallereuil, par Neuvis-sur-l'Isle, présenté par MM. Charles Aublant et P. Dufourgt;

M. Jean-Claude MAUBOURGUET, étudiant, 18 rue du Plan-tier, Périgueux, présenté par MM. les chanoines J. Roux et Prieur.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Secrétaire général,

Jean MAUBOURGUET.

Le Président :

Chanoine J. Roux.

LES ANCIENNES VERRERIES DE LA DOUBLE

(Suite et fin)

L'Industrie

On voudrait pouvoir présenter des spécimens du verre que fabriquaient les anciens verriers de la Double et ceux à qui on les montrerait seraient peut-être étonnés de ne les point trouver d'aussi mauvaise qualité qu'on l'a trop souvent répété; mais, à ma connaissance, il n'en existe pas. Personne n'a songé, quand il en eût été temps, à en conserver quelques-uns et les forts rares que l'on découvre parfois chez des habitants à qui la curiosité des chercheurs a appris à les garder jalousement, sont d'une époque bien plus récente et proviennent des verreries qui survécurent à la Révolution ou se créèrent après elle.

Cependant, ces pièces même ne sont pas sans allure, et, comme on est bien obligé d'admettre qu'elles ne procèdent pas d'une industrie spontanée, on doit convenir du même coup qu'elles sont le résultat de la tradition transmise par les verriers de l'ancien régime, qui auraient abandonné leurs fours à ceux qui les remplacèrent. Car il est un fait, c'est que, pour si minimes qu'eussent été leurs privilèges sous les rois, leur suppression porta une atteinte décisive aux verriers de la Double. Ils se détachèrent d'un art qui ne les avait jamais enrichis et qui, maintenant, cessait de les honorer; mais la Révolution, en compensation, leur ouvrit d'autres voies et ils orientèrent désormais leurs fils vers l'armée ou les carrières libérales.

Cet état de dénuement qui, à quelques exceptions près, caractérisait les verriers, remontait loin. N'est-ce pas Bernard Palissy qui a écrit ces lignes désenchantées ?

* Considère les verres, lesquels, pour avoir été trop communs entre les hommes, sont devenus à un prix si vil que la plupart de ceux qui

les font vivent plus mécaniquement que ne le font les crocheteurs de Paris. L'état est noble et les hommes qui y besognent sont nobles, mais plusieurs sont gentilshommes pour exercer ledit art qui voudroient estre roturiers et avoir de quoi payer les subsides des princes. »

Et ceci spécialement pour nos régions :

« N'est-ce pas un malheur advenu aux verriers du pays du Périgord, Limousin, Saintonge, Angoumois, Gascogne, Béarn et Bigorre ? Auxquels pays les verres sont mécanisés en telle sorte qu'ils sont vendus et criés dans les villages par ceux mêmes qui crient les vieux drapeaux et la vieille ferraille, tellement que ceux qui les font et ceux qui les vendent travaillent beaucoup pour vivre ¹ ».

Bref, le métier n'enrichissait pas son homme. Et, pourtant, certains des ouvriers que les verriers de la Double avaient employés et qui les avaient, peut-être, sourdement jaloués, furent tentés de les remplacer. Le décret de l'Assemblée Constituante du 2 mars 1791 leur en donnait la possibilité : « Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'il trouvera bon ». C'est en vertu de ce droit que d'autres verreries s'établirent. Nous ne les avons pas étudiées, car elles sortent des limites du plan que nous nous sommes tracé. Elles durèrent un temps, mais l'une après l'autre disparurent. C'est que l'ère des redoutables concurrences était venue pour elles, le temps de la substitution comme combustible du charbon de terre au bois. La Double, dès cette première étape dans la voie d'un progrès qui ne devait pas cesser, fut touchée à mort. Les fours disparurent avec la génération qui entretenait leurs feux. Les fils n'acceptèrent pas de succéder aux pères.

Aujourd'hui on a toutes les peines du monde à obtenir, même des habitants les plus vieux de la Double, quelques indications, et combien vagues, sur ces verreries, dont quelques-unes durèrent pourtant jusque sous le règne de Louis-Philippe. Pour la plupart des autres, votre question est une révélation.

(1) L'Art de la terre.

Il n'est pas besoin d'un grand effort pour croire Bernard Palissy quand il affirme que les verriers de son temps travaillaient beaucoup pour vivre. Ils travaillaient tellement pour vivre qu'on vit d'authentiques écuyers louer leurs bras comme de modestes tâcherons. Et bien qu'il ne s'agisse pas précisément de la Double dans l'exemple suivant, il ne faut pas croire à une exception qui ne saurait lui être appliquée.

« dernier jour de février 1576

» François Ferré, gentilhomme de verrie, demorant a cocumont¹, a entrepris, promis et convenu a pierre robert, aussi gentilhomme, m[aitr]e de la verrie de Sainct Symphorien², a ce p[re]sent et stipulant, de le servir et obeyr diligemment en sad[icte] verrie, y travaillant et besognant de verres le tems d'ung an prochain, qui commensera le vingt deuxi[esm]e jour du prochain mois de mars ou autrement au plutost, selon led[icte] rob[er]t aura dresse son four en sad[icte] verrie, et finira a p[ar]eil jour le dit an fini, et ce moyennant le prix de cinquante cinq sols pour ch[ac]une fourniture de verres qu'il fera; et, en deduction de la som[m]e a laquelle le tout se montera, led[icte] robert luy a p[re]sen[temen]t paye et delivre douze livres t[ournoi]s en ung escu sol, testons, reaulx et autre bonne monnoye, fais[an]t lesdictes douze livres t[ournoi]z, que led[icte] ferre a realement compteés et receues; et led[icte] Rob[er]t a promis luy payer et delivrer le reste que en travaillant continument et en aura le soin; ensemble sera tenu led[icte] robert le loger, norrir et entretenir honeste[men]t selon sa qualite pendant led[icte] temps d'ung an... »³.

D'ailleurs, n'avons-nous pas vu, s'agissant bien cette fois-ci de la Double, la verrerie de Lauvergnac exploitée pour le compte du sieur Maillotier par les sieurs Formartin et Bardenueve ?

Tout au long des pages que nous avons écrites sur les verreries du xvr^e siècle, nous n'avons pas omis de marquer les prix auxquels les verriers de la Double vendaient leurs verres. A dix et quinze sols tournois la grosse, ce qui était le

(1) Arrondissement de Marmande.

(2) Saint-Symphorien de Cernès (Gironde).

(3) Arch. dép. de la Gironde : Jean Dubois, notaire, E 4800, f^o 45 recto.

prix habituellement pratiqué en ces années où débute notre étude, on peut bien admettre que des verriers pouvaient vivre, mais non qu'ils pussent s'enrichir même en tenant compte de la considérable valeur de la monnaie par rapport à notre époque. Sans doute, il y avait l'exception des verres « façon de Venise » à quatre sous pièce, mais nous n'avons rencontré cette exception qu'une fois, ce qui n'implique pas, d'ailleurs, qu'elle n'ait joué qu'une fois ¹. Les archives du temps sont loin de nous être toutes parvenues, et combien de notaires, dont on trouve les noms mentionnés aux actes de leurs confrères, dont les minutes sont perdues.

Plus tard, le verre augmente. En 1572, Loys Legret, de la verrerie de Ferrachat, vend la grosse 18 sols tournois; en 1596, la grosse est à 20 sols à la verrerie de Nabineau.

Le salicorn, dont les verriers de la Double de la bonne époque firent le constant usage et dont ils se fournissaient à Bordeaux chez les marchands de verres auxquels ils vendaient la plus grande part de leur production, provenait du littoral de la Saintonge (Marennes, Brouage, Royan, La Seudre), de la palud de Blaye ou des îles de Ré et d'Oléron, ou bien de Narbonne et d'Espagne. Ces deux dernières variétés étaient les plus chères et leur emploi était réservé au verre d'une qualité supérieure. Tandis que le salicorn de Narbonne se vendait autour de 75 sols tournois le quintal (le quintal s'entendant de cent livres), celui de Marennes ne valait que sept livres la charge de trois quintaux, soit un tiers en moins; mais, en 1607, ces prix seront doublés. Quant au salicorn d'Espagne, il vaudra un peu plus de 12 livres le quintal en 1609.

(1) Je dois signaler deux autres contrats relatifs à la fabrication du verre de Venise concernant des verriers du sud-ouest étrangers à la Double : a) Jean Robert, maître de la verrerie de Cap-de-Bost, paroisse de Saint-Léon, juridiction de Damazan, en Condomois; b) Guilhem Grenier, maître de celle de La Jasse, juridiction de Lauzun, en Agenais; le premier s'engageant à fournir à Pierre Boileau, marchand de Bordeaux : 200 coupes à 22 livres 10 sols tournois le cent; le second, à Jean Roy : 100 coupes à 4 sous pièce. Ces deux actes sont de 1556 (Arch. dép. de la Gironde : Raoul Brigot, notaire, E 2408, f^{os} 1140 et 1626).

Les verriers avaient l'habitude de payer le salicorn partie en argent, partie en marchandise, ordinairement moitié par moitié, du moins dans les débuts. Tantôt la marchandise était vendue prise à la verrerie, tantôt leur contrat spécifiait que les verriers devaient la livrer — et c'était le cas le plus fréquent — soit au domicile de l'acheteur, soit sur le port et havre de Bordeaux. Ils utilisaient alors la voie d'eau à partir de Coutras¹. Parfois aussi, les marchands de salicorn — qui sont nommés marchands mangonniers dans certains actes notariés, ce qui correspond à peu près à l'état actuel de droguiste — leur vendaient du verre cassé destiné à être refondu, que les verriers payaient relativement cher. Le 24 novembre 1606, Etienne Robert paie deux barriques de verres rompus par la fourniture de 59 grosses de verres jarnaquets², et, le 6 mai 1607, Jehan Grand, marchand verrier de Saint-Michel-l'Ecluse, confesse devoir à Anthoine de Salles 33 grosses de mêmes verres en paiement de « deulx barrils poix verts et ung quintal de verres rompus³ ».

Les verres fabriqués par les verriers de la Double au xvi^e siècle sont surtout des verres blancs, dits « de deux » et « de trois », ce qui semble indiquer soit une capacité, soit une épaisseur du verre; des « verres de compte »; des verres « planiers », c'est-à-dire unis par opposition aux verres « escripts » ou gravés; des « jarnaquets », terme dont la signification nous échappe; des verres « chambourins », qui étaient des verres de qualité inférieure opposés aux verres blancs à cause de leur teinte rappelant le verre à bouteilles. On a vu enfin qu'il s'était également fabriqué des sortes de reliquaires auxquels on donnait le nom d'œils de bœuf. En somme, la production de la Double dut être très variée, et les actes notariés ont dû plus d'une fois se contenter de porter la men-

(1) A s'en rapporter à Bernard Palissy, dans le passage déjà cité, des col-porteurs travaillaient même pour eux, allant de village en village solliciter la pratique. Et nous avons vu cette habitude se perpétuer bien au-delà de l'ancien régime à propos de la verrerie de Tandou.

(2) Arch. dép. de la Gironde : Jehan Doamlup, notaire, E 4653, f^o 333 verso.

(3) *Idem* *Idem* *Idem* E 4654, f^o 212 recto.

tion « verres assortis », surtout quand le prix — ce qui était la chose importante — restait le même, plutôt que d'entrer dans les détails d'une énumération dont les termes techniques ne leur étaient qu'exceptionnellement familiers. Ils n'est pas croyable que la seule verrerie de Saint-Symphorien, en Castelnau-de-Cernès, ait fourni à l'exclusion de toutes autres des verres d'une si riche diversité.

Le 24 octobre 1576, Pierre Robert, écuyer, maître de cette verrerie, vendait à Pierre Bourbon

« douze grosses de verres jarnacz a double carreau, quinze grosses pistollets rabatuts a double carreau, cinq grosses jarnacz en verdugal et dix grosses jarnacz planiers, dix grosses jarnacz constuts, vingt grosses de pistollets rabatus constuts, quinze grosses pistollets rabatuts planiers, six grosses de jarnacz martelés, vingt grosses de guilhes martelats et a double carreau par moitie de l'un et de l'autre, cinq grosses courteaulx planiers, une grosse de grandes tynetes, six grosses courteaulx martelats, douze grosses de guilhes martelats, le tout moyennant le prix de vingt cinq sous tournois la grosse¹ ».

Le même verrier, le 8 mars 1580, s'engageait à fournir au même marchand

« quatre grosses de coupetes de deux pour douzaine, une grosse d'ayguieres en coronne, une grosse de gobeaux a grosse pomme, une grosse d'aiguieres, les pies faicts en forme d'eschaufete, et demy grosse de coupes avec la grosse pomme et le reste en verres blancs ... au prix de vingt deux sols t[ournois] la grosse, les prenant en lad. verrie² ».

Mais il ne s'agit là que d'articles de gobeletterie, ce qui, d'ailleurs, restera constamment la partie principale de la fabrication doubleaude, mais à quoi s'ajoutera, par la suite, la fabrication du verre à bouteilles. La fabrication des bouteilles ne fut, d'ailleurs, qu'une partie tout à fait accessoire et presque négligeable de la production verrière de la Double. Cela tenait à ce que les vins de consommation courante étaient habituellement, non seulement livrés, mais consom-

(1) Arch. dép. de la Gironde, Jean Dubois, notaire, E 4800, f° 176 recto.

(2) *Idem* *Idem* E 4800, f° 27 verso,
3^e pagination,

més en fûts, sauf quelques exceptions. Cependant, la verrerie de Lauvergnac fut une de celles qui, avec celle de Majaubert, fabriquèrent des bouteilles. Non seulement en Double, mais dans la presque généralité du royaume, la qualité des bouteilles fabriquées laissait fort à désirer. C'est que l'industrie du verre était tombée au milieu du XVIII^e siècle en pleine décadence après avoir été amorcée de longue main. On ne saurait en donner une preuve meilleure que par le sujet de concours proposé aux candidats en 1760 par l'Académie des Sciences : *Quels sont les moyens les plus propres à porter l'économie et la perfection dans les verreries de France ?* Le lauréat de ce concours, le chimiste Bos d'Antic, constatait avec amertume cette chute pénible de notre industrie. Nous empruntons à son mémoire les lignes suivantes :

« Le verre de nos verreries », disait-il, « peut être divisé en quatre espèces : verre à bouteilles, verre commun vert ou chambourin, verre fin blanc, cristallin et cristal. Je ne connais que trois verreries en France où l'on fasse de bonnes bouteilles : Folembrey, dans la forêt de Coucy ; Anor, dans le Hainaut français, et Sèves, près de Paris. Celles qu'on fait dans le pays de Bayreuth et à Delln, dans le Brandebourg, leur sont supérieures par la qualité et se vendent moins cher. A peine notre verre blanc passeroit-il pour le verre commun d'Allemagne et notre cristal pour le verre blanc étranger. Il n'y a pas, je crois, de verre à vitres plus imparfait que celui de nos grosses verreries ; il est rempli de défauts, de *bouillasses*, de *larmes*, de *pierres*, *mal recuit*, *se plombe* très promptement et il est coloré au point d'être peu transparent quoique fort mince ! ».

De plus, la surface en était toujours plus ou moins gauche, plus ou moins ondulée, ce qui déformait les objets qu'on regardait à travers. Et c'est, si l'on en croit quelques-uns, ce défaut de régularité qui aurait été à l'origine de la coutume anglaise qui permettait de récuser en justice le témoignage de celui qui n'avait vu qu'à travers un carreau les faits sur lesquels il déposait.

La Double ne semble avoir fabriqué du verre à vitres que

(1) Dans *La Verrerie et l'Emallerie*, par Edouard Grenier. Tours, Mame 1886.

tout à fait à la fin de l'ancien régime (verrerie du Bouchillou). Aussi un tel verre s'était-il vendu fort cher en Périgord, tout au long du passé, à cause des points éloignés d'où on était obligé de le faire venir. En 1718, le panier ¹ s'était vendu jusqu'à 74 livres à Périgueux et sa cherté même en faisait la vente très rare « à cause de la pauvreté du pays » ². Le même panier, en 1595, n'avait valu que 4 écus à Bordeaux ³. Mais, autour de 1720, les verriers de la Double fabriquent exclusivement avec une petite quantité de bouteilles, surtout « des verres, caraphes, carlets ⁴, alambics et autres sortes d'ouvrages de cette nature ⁵ ».

Le désir d'être renseigné par ses subdélégués dans les rapports auxquels nous avons fait allusion plus haut à propos des verreries de Majaubert, des Tables et de Lauvergnac, ne témoignait pas de la part de l'intendant de Bordeaux d'un simple souci de statistique, mais de celui de rechercher les moyens de stimuler une industrie déclinante. Les verriers de la Double, à leur tour interrogés, répondaient aux subdélégués que leur industrie n'était point en décadence, que seul le malheur des temps devait être incriminé pour la mévente de leurs produits, que le meilleur moyen de les encourager était de les maintenir dans leur privilèges, de faire défense à quiconque n'était pas gentilhomme de travailler le verre, et enfin d'empêcher l'entrée en France et la vente des verres étrangers. Après les quelques lignes plus haut citées de Bos d'Antic, on a le droit d'avoir une opinion sur ce protectionnisme.

(1) On appelait paniers ou sommes des sortes de cages en bois blanc, plus larges par le haut que par le bas, garnies de paille dans le fond et sur les côtés. Chaque panier contenait vingt-quatre plats de verre.

(2) Arch. dép. de la Gironde, C 1594.

(3) « Sire Girard Pageot, m^e vitrier de la p[rese]nte ville de bourd[caulx], a confessé devoir a sire Jehan Ayral, bourge[ois] et marchand de lad. ville... la somme de trente deux escus sol pour vendition et delivrance de huit paniers de verre a faire vitres ». 18 juillet 1595 (Arch. dép. de la Gironde : Mathieu Dargueil, notaire. E 3926, f^o 549 recto).

(4) Flacons à usage pharmaceutique.

(5) Arch. dép. de la Gironde, C 1594.

Cet état de langueur de la verrerie française devait se prolonger encore de nombreuses années malgré la création de deux nouvelles fabriques, l'une fondée en 1753 à Saint-Quirin-en-Vosges, près de Sarrebourg, l'autre en 1755 à Gisors, donc antérieures l'une et l'autre au mémoire de Bos d'Antic, mais dont l'essor ne se manifesta que quelque temps après.

Les produits français occupaient constamment un rang inférieur à celui de l'étranger dans l'assortiment des marchands de Paris comme on peut s'en assurer dans l'almanach des marchands, de Thomas, pour l'année 1770. Mais le temps était proche où la France allait s'affranchir de l'onéreux tribut payé par elle aux nations voisines. Le 1^{er} juin 1765, Antoine Renault de Bexy, avocat en parlement, conseiller du roi et receveur des bois et domaines de Nancy, fondait à Baccarat, sous la protection de M^{re} de Montmorency-Laval, évêque de Metz, la verrerie qui devait être appelée au succès que l'on sait et qui, connue, au début, sous le nom de verrerie Sainte-Anne, allait enfin nous délivrer de la concurrence étrangère.

A la fin de l'ancien régime, le verre a considérablement augmenté en Double. Nous avons vu la verrerie de Broussas céder à celle de Tandou les gobelets à 7 livres le cent, les seaux à 8, les fondeaux à 12. Nous sommes bien loin de la grosse de verres à 14 sous du x^{ve} siècle. Et encore faut-il admettre que ces prix de confrère à confrère devaient être inférieurs à ceux pratiqués envers la clientèle. Et pourtant il ne fait guère de doute que les verriers de la fin de l'ancien régime comme ceux du temps de Bernard Palissy travaillaient beaucoup pour vivre.

Nous nous sommes élevé ailleurs contre cette affirmation de Lagrange-Chancel que les châteaux et les églises de la Double étaient bâtis en torchis et couverts de chaume, mais nous ne faisons pas difficulté pour l'admettre pour les demeures des verriers, qualifiées également de châteaux. On disait le château de Broussas. On disait et on dit encore le château du Bouchillou. Ce n'était certainement pas l'opulence de la demeure qui leur méritait ce nom. Quelques

apprentis à usage d'ateliers ou de magasins, les écuries indispensables pour les chevaux, sans doute quelques étables et la construction qui abritait les fours, le tout groupé autour de la maison d'habitation elle-même, il n'y avait vraiment pas de quoi faire là même une gentilhommière modeste.

C'était bien plus l'activité affairée de la petite société qui vivait là sous l'œil du maître et sous son toit, partageant sa besogne et ses repas, qui en imposait au voisinage. Chaque verrerie employait pour sa bonne marche au moins trois ou quatre ouvriers pour les mélanges, l'allumage des fours, la surveillance et l'entretien des feux; mais au seul verrier, gentilhomme, était réservé l'honneur de souffler. Il y avait ensuite les domestiques, il y avait enfin, surtout et même avant tout, la famille souvent nombreuse.

Si, en 1718, il n'y avait que trois verreries dans la Double; si, à la veille de la Révolution, il n'y en avait pas davantage, sous la fin du règne de Henri II il y en avait eu au moins une dizaine fonctionnant à la fois, et on ne saurait nier, malgré quelques frictions entre verriers et paysans, qu'elles eussent été un élément de prospérité pour la Double. C'était bien l'avis du seigneur de Ponteyraud.

On conclura, sans doute, de cette étude que nous ignorions beaucoup de choses de la Double et que, pendant longtemps, c'a été procéder par trop sommairement à son égard que de n'en faire que le pays de la fièvre, du brigandage et des loups.

Emile DUSOLIER.

Répartition des verreries par paroisses

Echourgnac		Eygurande	
Blanchet.....	31	Champmartin.....	1
Broussas.....	53	Gardedeuil	
La Forêt.....	47	Gardedeuil.....	5
Lauvergnac.....	45	La Jamaye	
Le Chatelier.....	28	Eycuras.....	34
Le Claud.....	24		

Les Tables.....	39
Majaubert	44
Petitonne.....	35

Mènesplet

La Duche	10
----------------	----

Saint-André

La Cabane	40
La Font du Chase.....	7
Lamothe	19
La Rounière	43
Le Maine Perrot.....	18
Saint-André.....	11

Saint-Antoine-du-Pizou

La Claverie	33
Lapeyre	42
Nabineau.....	22

Saint-Barthélemy

Beausoleil.....	30
Chadenne.....	37
Grand Bost.....	16
La Charpenterie.....	21
La Chaulme.....	9
La Devise	2
La Fute.....	23
La Grange.....	38
Lamothe.....	20
Laprade	41
Saint-Barthélemy.....	12
Tricollet.....	27

Saint-Christophe

Lamothe.....	4
L'Etang.....	29

Saint-Etienne-de-Puycorbier

Le Berrail.....	40
-----------------	----

Saint-Jean-d'Ataux

Saint-Jean	46
------------------	----

Saint-Martial-d'Artensec

Ferrachat.....	14
Saint-Martial.....	26

Saint-Michel-de-Double

Boussarie.....	3
La Lande.....	13
Le Perrier.....	17
Mayniot	8
Naubarrade	25
Saint-Michel.....	6

Saint-Vincent

Couturas	48
----------------	----

Servanches

Belarbre	15
Bouchillou-le-Grand.....	50
Bouchillou-le-Petit.....	52
Le Tucaud.....	36
Servanches	32
Tandou.....	51

NOTES SUR L'HISTOIRE
DE LA MÉDECINE PÉRIGOURDINE

I — Les sceaux de la communauté des chirurgiens
de Périgueux

A la séance du 5 septembre 1929, M. le comte de Saint-Saud présenta « la curieuse empreinte d'un sceau (43^{mm}) dont il a trouvé la matrice en Belgique. On remarque dans l'écusson deux personnages debout, en robe et perruque, supportant d'une main un globe surmonté d'une fleur de lys. Sous leurs pieds on lit en capitales le nom de PERGUEY (*sic*). Dans le cartouche richement décoré qui entoure l'écusson deux anges ailés présentent une banderole sur laquelle se trouve la devise :

CONSILIOQUE MANUQUE »¹.

Après avoir émis plusieurs hypothèses, les membres présents à la séance ne purent assigner à ce sceau, évidemment périgourdin, aucune attribution certaine.

A la séance du 7 novembre suivant, je pus apporter la solution de ce petit problème de sigillographie, en même temps qu'était présentée la reproduction de l'empreinte, due à l'obligeance de notre collègue M. de Roton². Je fis d'abord remarquer que la devise inscrite sur la banderole soutenue par les anges était celle de la communauté des maîtres chirurgiens de Paris. Je rappelai ensuite que l'édit de 1696 avait enjoint à toutes les villes et communautés de faire enregistrer leurs armoiries et que le Dr F. Lobligois, ayant relevé dans l'*Armorial Général d'Hozier* les armoiries de 246 communautés de chirurgiens, en avait trouvé 71 dans lesquelles saint Côme seul ou en compagnie de son frère saint Damien, patrons des chirurgiens, étaient représentés, le plus

(1) *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, LVI, p. 285.

(2) *Id.*, p. 283.

souvent en robe et bonnet de docteur, tenant à la main des objets professionnels ¹. Par la suite, les communautés qui se créèrent se firent dessiner des armoiries et un sceau et beaucoup adoptèrent la devise des chirurgiens de Paris, ainsi que la *fleur de lys d'or sur une gloire d'azur* ². Il était donc vraisemblable que le sceau présenté par notre érudit vice-président était celui de la communauté des chirurgiens de Périgueux, les deux personnages représentés en robe et bonnet étant les saints Anargyres ³ tenant une boîte fermée de pilules ou d'onguent, surmontée de la fleur de lys.

Il est difficile de déterminer l'époque où fut gravé ce sceau ; par son style il semble remonter au premier tiers du XVIII^e siècle. Il était en usage à la veille de la Révolution, car je possède son empreinte en cire rouge, défectueuse et brisée, apposée sur une lettre de maîtrise délivrée le 3 février 1789 par Louis Montozon-Brachet, maître en chirurgie et lieutenant du premier chirurgien du roi en la Sénéchaussée de Périgord ⁴, à Sicaire Joannem, pour exercer « l'art de chirurgie au lieu de Saint-Pierre-de-Colle seulement et non ailleurs ».

Antérieurement, le lieutenant du premier chirurgien du roi utilisait un sceau différent, d'aspect plus archaïque, dans

(1) *Bul. de la Soc. franç. d'Histoire de la Médecine*, 1901, III, p. 379. Dans la généralité de Guyenne, pourtant fort étendue, seule la communauté des chirurgiens de Bordeaux a fait enregistrer ses armoiries ; à cette époque la communauté des chirurgiens de Périgueux n'existait pas encore.

(2) Louis XIII, né le jour de la fête des saints Côme et Damien (27 septembre) avait octroyé pour cette raison à la communauté des chirurgiens de Paris l'honneur de poser en abîme une *fleur de lys d'or sur une gloire d'azur* dans ses armoiries (d'azur à 3 boîtes couvertes d'argent).

(3) On appelle souvent les deux frères Côme et Damien les Anargyres, parce qu'ils exerçaient la médecine sans accepter d'argent pour honoraires ; d'après les hollandistes, ils étaient d'origine arabe et habitaient la Syrie.

(4) Ce personnage était choisi par le premier chirurgien du roi sur une liste de trois noms présentée par la communauté des chirurgiens ; il devait veiller sur l'exercice de la profession et sur la moralité de ses membres dans toute l'étendue de la sénéchaussée. Il était assisté d'un greffier qui n'était pas obligatoirement chirurgien. En outre, la communauté avait son doyen et élisait un prévôt.

lequel rien ne rappelle la ville de Périgueux, ni la sénéchaussée sur lesquelles il avait juridiction. Comme le précédent, il mesure 43^{mm} de diamètre. Ainsi qu'on peut le voir sur sa reproduction, due au talent de notre collègue M. Gaujon, sur un fond semé de fleurs de lys, sont représentés deux personnages debout sur une terrasse quadrillée, vêtus de la robe et coiffés d'une mitre; celui de dextre tient de la main gauche un vase, qui ressemble à une aiguière, mais qui doit être suivant la tradition un urinal, et celui de sénestre tient également de la main gauche un objet, qui doit être une boîte à médicament. Ce sont encore les saints Côme et Damien en costume doctoral. En légende, on lit :

IVNCTOS AVGVSTA TVENTUR L S D.



Il est évident que *IVNCTOS* désigne les deux frères Anargyres toujours réunis; quant aux trois dernières lettres, ce sont les initiales de l'invocation L[aus] S[it] D[eo].

L'empreinte de ce sceau en cire rouge est apposée sur la lettre de maîtrise que délivra le 10 août 1775 Pierre Dumoulin, lieutenant du premier chirurgien du roi en la Sénéchaussée de Périgord, à Guillaume Dupuy pour exercer à Saint-Astier.

Il serait intéressant de connaître d'autres actes de la communauté des chirurgiens de Périgueux, surtout plus anciens, pour comparer leurs sceaux à ceux qui viennent d'être décrits.

II — Un scandale médical en 1794

Vers la fin de l'ancien régime, la surveillance que faisaient peser sur leurs membres les communautés et corporations de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires, était devenue libérale; mais elle suffisait à maintenir un certain degré de moralité dans l'exercice de ces professions, dont dépendait la santé publique. L'Assemblée nationale abolit cette organisation professionnelle en proclamant la liberté du travail par les lois des 2 et 17 mars 1791, et l'Assemblée législative paracheva cette œuvre de destruction par son décret du 18 août 1792; il en résulta un état d'anarchie, qui ne tarda pas à apparaître dangereux.

C'est ainsi que le 7 juin 1793, à la séance de la Société populaire de Périgueux, Pipaud, qui était encore procureur général syndic du département,

« fait la motion d'appeler l'attention de la municipalité sur toute sorte de voyageurs et surtout des charlatans et des empiriques, qui sont depuis plusieurs jours dans cette ville, et de vérifier surtout la qualité de leurs remèdes ».

Quelques mois plus tard, cette Société populaire prononçait la radiation d'un de ses membres, qui avait commis des actes malhonnêtes dans l'exercice de la médecine. Ce fait divers m'a paru intéressant à relater comme contribution à l'étude de l'esprit public à Périgueux pendant cette époque troublée.

A la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794), Villefumade, qui était le juge de paix du canton,

« fait le détail d'une police passée entre un nommé Beynaud, docteur en médecine, et un malade, de laquelle il résulte que Beynaud a fait la plus insigne friponnerie. Il demande que cet individu, qui siège parmi nous, soit à l'instant chassé du sein de la salle et effacé du catalogue. On observe qu'il est absent.

» Duroch¹ accuse les parents d'être complices de l'inconduite de Beynaud dans l'intention d'hériter des biens du malade; Villefumade

(1) Gilles du Roc était commandant de la garde nationale de Périgueux.

explique comment Duroch a pu se tromper, car d'après l'avis de Darpès¹, le malade a un fils, qui est son héritier.

» La Société ajourne l'affaire de Beynaud jusqu'à son arrivée de Rochefort ».

Au début de la séance du lendemain, on lit

« le procès-verbal de la veille qui demeure adopté, sauf la réclamation de Baland, qui demande que le fameux médecin Bénaut soit rayé de la Société, s'il ne se présente pas au plutôt pour se justifier des inculpations à lui faites. La proposition est adoptée ».

Le 21 germinal (10 avril 1794), Beynaud se présente; mais la Société l'ajourne à une autre séance. Enfin, le surlendemain, 23 germinal,

« Bénaut demande la parole pour se justifier des inculpations faites contre lui; il fait part des conventions qu'il a fait avec le malade, dont il avait entrepris la guérison et pour lequel il avait été dénoncé; il cherche à prouver qu'il n'a reçu d'autre rétribution que la somme de 300 livres par mois pour loger, blanchir, chauffer, etc... ledit malade; qu'effectivement il a reçu 200 livres à titre de gratification pour les soins assidus qu'il avait donnés audit malade. Il fait tous ses efforts pour prouver son innocence, mais en vain.

» Debrégeas² fait une longue narration de la conduite de Beynaud et prouve par ses arguments et par différents faits le charlatanisme et la mauvaise foi de Beynaud. Jean Louis observe qu'il fit payer cinq livres une bouteille d'eau à une citoyenne, qui au bout de trois jours la mit hors d'état d'avoir besoin de secours, puisqu'elle en est morte. Plusieurs orateurs se succèdent pour affirmer que c'est un charlatan qui promet aux aveugles de redonner la vue, aux muets la parole, aux fous le bon sens, pourvu qu'on le paye grassement. Massoubre dit qu'il a pris 150 livres pour redonner la vue à une aveugle et qu'elle est toujours dans le même état. Debrégeas demande que Bénaut soit chassé de la Société comme charlatan; il dit que de tels hommes ne doivent pas siéger dans une société d'amis du genre hu-

(1) Le sieur d'Arpès avait été reçu maître chirurgien en 1783 et le *Calendrier de la province du Périgord pour 1789* nous apprend qu'il exerçait à la Cité, rue Saint-Astier; dans le *Calendrier raisonné du département de la Dordogne pour l'année 1792*, Darpès habite toujours la Cité, mais rue des Princes; il est membre de la Société populaire.

(2) Debrégeas était accusateur public près le Tribunal de Périgueux,

main, que la Société s'étant purgée des charlatans en patriotisme¹, ce genre de charlatanisme était au moins aussi dangereux, puisqu'il s'agissait de la vie de nos concitoyens. Sa proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité ».

Cette détestable réputation, notre docteur Beynaud l'avait acquise en peu de temps, car il n'exerçait pas à Périgueux avant la Révolution; son nom ne figure même pas dans la liste des médecins et chirurgiens, que donne le *Calendrier* de 1792 et son admission à la Société populaire était récente. Après l'exécution dont on vient de lire le récit, il dut aller tenter fortune ailleurs, son nom n'étant mentionné dans aucune des listes d'officiers de santé, qui nous sont parvenues.

D'où venait-il ? Je n'ai pu l'établir. Était-il d'origine limousine, comme pourrait le laisser supposer la consonnance de son patronyme ? En 1773, un Baynaud, docteur en médecine et bachelier en droit, était juge de la ville de Saint-Junien². D'autre part, en 1793, un Beynaud était curé constitutionnel de Razac-d'Eymet³. Notre médecin était-il même docteur comme il le disait ? A cette époque où tout contrôle avait disparu, on pouvait se donner des titres à bon compte.

D^r Ch. LAFON.

(1) La Société populaire venait de s'épurer, c'est-à-dire de rayer ceux de ses membres considérés comme aristocrates, tièdes ou modérés.

(2) R. Fage, *Dictionnaire des Médecins du Limousin*, Tulle, imp. Craufon, 1895.

(3) Credot, *Pierre Pontard*, Paris, Delhomme et Brigueat, 1893, p. 385.

L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA RÉUNION

(DEUXIÈME SÉRIE)

En 1933, le Bulletin de notre Compagnie a inséré une liste de Périgourdins qui, au XIX^e siècle, ont fait partie de l'Ordre impérial de la Réunion, savoir : le commandant Astor, M. de Douhet d'Auzers, les frères Joseph et Arnaud Joubert, le chef de bataillon Excousseau, le chirurgien-major Mazalrey, le sous-lieutenant Nicolas Dubreuil, le capitaine Delignat. Notre relevé était incomplet. Des recherches nouvelles permettent d'adjoindre quelques autres compatriotes négligés jusqu'à présent, sur un total d'environ 1.500 chevaliers.

La décoration consistait, comme on sait, en une étoile à douze rayons d'émail blanc, attachée par un ruban bleu de ciel. Elle exista de février 1812 au 28 juillet 1815 et fut abolie par Louis XVIII.

La promotion de chevaliers du 21 septembre 1812 comprit Joseph *Debets*, chef de bataillon au 125^e de ligne, à Groningue, ancien chevalier de l'Ordre de l'Union de Hollande, ayant fait partie en 1794 du 5^e Bataillon de Volontaires de la Dordogne, né à Excideuil en Périgord le 2 décembre 1772. Autorisé dès 1806 à participer au service de Hollande, il avait fait les campagnes des Côtes de Zélande et l'expédition de Russie; il fut prisonnier de guerre en 1813, décoré de la Légion d'honneur le 12 juin 1834. Il vivait encore en 1852.

Parmi les nominations au grade de chevalier de la Réunion, signées par Napoléon le 26 mars 1813, nous mentionnerons MM. de Malet, le baron préfet Maurice, le commandant Saulnier, MM. Joseph de Verneilh et Charles de Viel-Castel.

Le baron Jean *de Malet*, maire de Sorges, président du collège électoral du 1^{er} canton de Périgueux, député de la Dordogne au Corps législatif de 1810 à 1815, naquit à Allemans le 30 mai 1753. Baron de l'Empire en 1809, il devint

conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et y mourut en 1849. Il fut père de l'auditeur au Conseil d'Etat sous-préfet de Périgueux.

Né à Genève, le baron *Maurice* (Jean-Frédéric-Théodore) avait été successivement préfet de la Creuse et de la Dordogne. Il mourut à Genève en 1851.

Le commandant Nicolas *Saulnier*, natif de Périgueux le 11 novembre 1745, frère et filleul d'une religieuse ursuline, était chef d'escadron de gendarmerie à Limoges. Engagé cadet à quinze ans, il passa sous-lieutenant en 1764 au régiment de Boulonnois et tua en duel, à la suite d'une altercation à Périgueux, le capitaine de Roche de Puyroger¹. De 1775 à 1785, il servit à la Guadeloupe. Grièvement blessé en 1779, à Savannah, sous les ordres du comte d'Estaing, il fut décoré de la croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1789. Officier de gendarmerie, il prit sa retraite en 1814 et mourut en 1826 à Montlieu (Charente-Inférieure). Il s'y maria en 1778 avec D^{lle} Jeanne Marchand. D'où un fils : Jean-Louis-Nicolas-Marie (1779-1851), maréchal-des-logis aux Chasseurs à cheval de la Garde, blessé quatre fois à Austerlitz, retraité en 1837 chef d'escadron de gendarmerie et officier de la Légion d'Honneur.

Né à Nexon (Haute-Vienne), le 29 juillet 1756, fils de Jean-Baptiste, notaire, et de Françoise Brun, Joseph *de Verneilh Puyraseau* fut tour à tour maire de Pluviers, conseiller général de la Dordogne, président du tribunal de Nontron, député à la Législative, juge de paix de Bussières-Badil, haut juré et membre de la Haute-Cour de Vendôme, président du tribunal criminel de la Dordogne, préfet de la Corrèze, préfet du Mont-Blanc (chef-lieu Chambéry; sous-préfectures Annecy, Moutiers et Saint-Jean-de-Maurienne), et mis en disponibilité (février 1804).

En 1807, à Paris, il publia chez Testu, imprimeur de Sa Majesté, la *Statistique du Mont-Blanc* (in-4° de 560 p.), qui contient 250 pages sur la topographie de cette contrée riante, pittoresque et sauvage, que l'orgueil ignorant regarde en

(1) Cf. Eug. Roux, *B.S.H.P.*, 1913.

pitié (dit-il) et dont on ne juge guère dans nos villes que par les émigrations de l'indigence. L'auteur ajoute : « Je ne verrai peut-être plus ces rochers, ces vallées, ces montagnes. Cependant, encouragé par l'autorisation bienveillante du Gouvernement, aidé de mes notes et surtout de mes souvenirs, j'ai osé entreprendre de les décrire du sein d'une retraite ignorée. J'ai également entrepris de peindre le caractère, les mœurs et les institutions de leurs habitants. Aurai-je atteint le but désiré ? Je n'ose l'espérer. Puisse, du moins, cet essai devenir, auprès du chef de l'Empire, une preuve nouvelle de mon dévouement et de mon zèle, comme je désire qu'il soit auprès des bons habitants du Mont-Blanc un nouveau gage de ma sollicitude et de mon affection ». Le département comportait 33 cantons et 420 communes. Les autres chapitres concernent la population (300.000 habitants), l'histoire et l'administration, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Publiée aux frais de l'Etat, la Statistique du Mont-Blanc fut recommandée aux préfets comme un modèle à suivre.

Verneilh représenta la Dordogne de 1810 à 1816, de 1817 à 1824, de 1827 à 1830. Chevalier de l'Empire le 14 août 1813, peu après avoir obtenu l'Ordre de la Réunion, il reçut de la Restauration la croix de la Légion d'honneur le 5 août 1814 et la croix d'officier le 9 janvier 1815. Louis-Philippe lui accorda le titre de baron.

La *Statistique de la Corrèze* parut en 1804 dans les *Annales de statistique* (tome 8). De 1810 à 1814, il publia ses *Observations sur le Projet de code rural* (4 gros volumes in-4°). En 1831, il édita des *Mémoires historiques sur la France et la Révolution* ; en 1836, *Mes souvenirs de 75 ans*, œuvre intéressante et inachevée. On lui doit également une *Histoire d'Aquitaine* (1827, 3 volumes). La *Bibliographie générale du Périgord* donne la liste de ses discours et opinions. Il mourut à Limoges en 1839.

Signalons sur le *Projet de code rural* les articles de Paul Marmottan dans la *Revue des Etudes napoléoniennes* (mai 1913) et de René Fage dans l'*Almanach annuaire de la Corrèze* (1914), et notre notice au Groupe d'études limousines à Paris sur Verneilh, préfet de la Corrèze, ainsi que l'étude de

Maurice Montigny sur le préfet du Mont-Blanc avec portrait en uniforme d'après les collections du Musée du Périgord (*Revue des études historiques*, n° d'avril-juin 1936).

Il ne fut pas qu'un auteur estimable. Ses petits-fils, Félix et Jules de Verneilh, ont continué son excellente réputation par leurs travaux archéologiques.

M. Charles de Salviac *de Viel-Castel* (1766-1821) sortait d'une ancienne famille du Sarladais.

Le 3 avril 1813, l'Empereur décida la promotion du comte de La Forest au grade de grand-croix de la Réunion et signa, les 9 et 11, la nomination de chevaliers du même ordre de MM. Vergniaud, de Saint-Aulaire, de Gontaut-Biron et de Lambertie.

M. *Vergniaud* était chef de division au Ministère de la Secrétairerie d'Etat, place du Carrousel. Né à Mandacou (Dordogne) le 11 juillet 1771, Pierre-Joseph Vergniaud avait été clerc de procureur au Châtelet de Paris en 1788, employé dans les bureaux du département de Paris en 1792, à la Commission des subsistances en 1793, aux bureaux du Directoire exécutif en 1796.

Sur M. Louis-Clair Beaupoil comte *de Saint-Aulaire*, breton d'origine, chambellan de l'empereur et préfet de la Meuse, plus tard ambassadeur et académicien, grand-croix de la Légion d'honneur, on voudra bien se reporter aux notes qui concernent notre Périgord aux Académies.

Charles comte *de Gontaut-Biron* (1776-1840), chambellan de l'Empereur, et Antoine-Camille-Ernest baron *de Lambertie Tornielle Gerbéviller* (1788-1862), écuyer de l'Empereur, issus d'anciennes maisons de notre contrée, restaient grandement attachés à leur tradition familiale.

Le comte *de la Forest* (Antoine-René-Charles-Mathurin), déjà cité, était notre ambassadeur en Espagne. Né en 1756 à Aire-en-Artois et filleul du ministre d'Argenson, il était d'extraction nontronnaise, croyons-nous, ce qui ne l'empêcha point de représenter à la Chambre des Cent-Jours le département de Loir-et-Cher. Son rôle fut considérable. Napoléon le recommandait à Murat « comme homme de mérite et

propre à tout ». La Forest passa cinq années en Espagne; sa correspondance du 22 avril 1808 au 2 mai 1813 a été publiée pour la Société d'Histoire contemporaine par Geoffroy de Grandmaison (1905, avec un portrait par Hersent). Il fut grand-croix de la Légion d'honneur, pair de France, ministre d'Etat sous Charles X, et mourut en 1846.

Nommé chevalier de la Réunion le 28 juin 1813, Antoine-Raymond *Torreille* était né le 1^{er} mai 1777 à la Bazenie-Haute, paroisse de Languais, des époux Antoine, notaire, et Marie Sirven. Il débuta comme sous-aide à l'armée d'Egypte et passa aide-major puis chirurgien au 22^e de ligne. A Strasbourg, en 1810, il soutint sa thèse de doctorat en médecine et la dédia au Maure qui, par deux fois, lui avait sauvé la vie en 1802, sur les côtes de Barbarie : elle traitait d'une nouvelle méthode d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes. Deux ans plus tard, en Espagne, il fit ses pansements dans le carré le 18 avril et fut l'un des vingt-sept rescapés de son régiment à la bataille des Arapiles. Il se distingua ensuite à Lutzen et à Bautzen, mérita la croix d'honneur le 15 octobre 1814. Il mourut à Issigeac le 26 mars 1852 et figure dans la *Bibliographie du Périgord* (III, 149).

Son confrère Bertrand *Buisson*, chevalier de la Réunion du 14 septembre 1813 et de la Légion d'honneur du 21 février 1814 comme chirurgien de la Garde impériale (1^{er} régiment de Chasseurs à pied), a également les honneurs de la *Bibliographie du Périgord*, qui a mentionné une brochure de 1815, imprimée in-4^o, probablement sa thèse de Strasbourg. Né à Sainte-Orse le 8 septembre 1782, il avait participé à des campagnes multiples : en Allemagne, Espagne, Russie, Saxe et France. Depuis Krasnoë, il avait conduit et soigné 45 blessés : l'*Annuaire* de la Légion d'honneur de 1852 le qualifie chevalier Bertrand de Buisson. Il habitait Terrasson, où il mourut le 24 avril 1859.

Encore le 4 avril 1814, *Fondou-Dusourbier*, de Cherval, aide-major des grenadiers à pied de la Vieille Garde, recevait la croix au ruban bleu. Il quitta le service militaire en 1815.

Ici prend fin cette rallonge sur l'Ordre de la Réunion ¹, institution napoléonniene qui ne fut pas sans gloire, mais dont le souvenir s'est bien effacé aujourd'hui. L'Ordre avait pour grand maître l'Empereur, au-dessous de qui était placé le Roi de Rome. Son grand chancelier était le comte de Champagny, duc de Cadore, et son grand trésorier le baron Van der Goes van Dirxland. Ses bureaux étaient installés à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 121. Affecté ensuite à la Direction des Beaux-Arts, puis à l'archevêché de Paris, cet Hôtel constitue de nos jours le Ministère du Travail.

C'était la récompense de services rendus dans l'exercice des fonctions judiciaires ou administratives et dans la carrière militaire.

Joseph DURIEUX.

(1) Enfin, sur le Tableau des propositions du ministre Montalivet, nous avons noté celle du chevalier d'Abzac, chef du haras du Pin : « ancien écuyer du Roi ; l'un des premiers hommes de cheval de l'Empire ; plein de zèle et d'honneur. »

LA RESTAURATION RELIGIEUSE SOUS BONAPARTE EN DORDOGNE

(Suite)

*
* *

Les populations ignorent parfois le passé de leurs nouveaux pasteurs. Pour assurer le service religieux dans le département de la Dordogne, les prêtres accourent de divers points de France adhérer à la communion de Dominique Lacombe. Anciens religieux ou professeurs, curés de diocèses voisins appelés ici par les liens d'origine, de parenté, d'amitié; par l'impossibilité de trouver ailleurs des bénéfices ecclésiastiques : soit que les cadres soient complets, soit qu'on se montre trop sévères pour leur admission. L'évêque d'Angoulême, inquiet de ne pouvoir satisfaire aux multiples demandes des paroisses, se montre très large dans les adhésions : il se contente des lettres de prêtrise et du serment de fidélité et il laisse ces ecclésiastiques s'installer provisoirement là où on leur a fait bon accueil. Ainsi, les constitutionnels bordelais débarquent nombreux en Dordogne pour se mettre sous une houlette bienveillante et échapper à l'autorité très sévère et redoutée par eux du nouvel archevêque D'Aviau⁵⁸.

Les prêtres assermentés rentrent donc dans le giron de l'Eglise par le serment au Concordat, satisfaits de n'avoir aucune rétractation à faire de leur passé⁵⁹, même ceux qui ont contracté mariage et qui sont redevenus libres de tout lien matrimonial. Ils ont quelque fierté de voir à la tête du diocèse l'ancien métropolitain du Sud-Ouest qui, appelé de

(58) *Avis à la Petite Eglise*, p. 165.

(59) Le préfet veille, au reste, à ce qu'aucune déclaration, autre que celle de l'adhésion au Concordat, ne soit exigée des assermentés. *Arch. de la Dord.*, 1 V¹. Circulaire de Rivet aux maires du 8 messidor X (27-6-1802).

leurs vœux⁶⁰, saurait les défendre contre les persécutions des réfractaires, qui l'emportent par le nombre et par l'influence sur le peuple. Mais déjà « les prétentions opposées des prêtres se sont affrontées », et rien n'est moins nécessaire que la sagesse de Lacombe pour ôter « tout prétexte aux dissensions et pour en effacer jusqu'au souvenir⁶¹ ». C'est la thèse du préfet qui, au reste, a prévu déjà, le 1^{er} mai 1802, des « mesures de rigueur » contre ceux qui tenteraient de faire renaître des divisions funestes⁶². C'est qu'il a déjà eu connaissance de démêlés fâcheux.

A Périgueux, les insermentés étaient restés sur leurs positions dans le temps où l'évêque se proposait de visiter cette ville. Pierre Boucherie, ancien vicaire épiscopal de Pontard, s'était dit mandaté par le clergé de la cathédrale, à la tête de qui il était depuis huit ans et avec l'approbation de Lacombe, alors métropolitain constitutionnel de Bordeaux⁶³, pour protester contre les menées des réfractaires. Boucherie avait envoyé, le 1^{er} juillet, un factum agressif au préfet contre les « ci-devant nobles » qui excitaient les catholiques à se défier des assermentés : « Choqués de ce que l'encens ne divinise plus leurs vices aux yeux du peuple, partout ils nous représentent comme des monstres en religion; ceux qui n'ont jamais eu d'autre culte que celui d'eux-mêmes et qui n'ont su en inspirer, en prêcher d'autre que

(60) Le curé de Saint-Perdoux-d'Issigeac, Delpech-Lamothe, a félicité de sa nomination Lacombe le 2 floréal X (23-4-1802) : *Arch. de l'Ev. de Périg.*, carton et dossier d'Issigeac. « ...Mes malheureux confrères, le curé d'Issigeac, celui de Monestier et moi, nous disions souvent dans nos tristes entretiens, que nous serions heureux si nous pouvions avoir pour évêque notre respectable et cher métropolitain. Nous le serons donc, notre pays le sera puisque c'est ainsi... »

(61) *Arch. Ev. de Périgueux*, A 27. Lettre de Rivet au « citoyen évêque ». Périgueux, 23 prairial X (12-5-1802).

(62) Réplique de Prunis, sous-préfet de Bergerac, à la lettre du préfet datée du 11 floréal X (1-5-1802). *Arch. de la Dord.*, 1 V¹.

(63) Voici l'adhésion au Concordat de Boucherie, sur le cahier conservé à l'évêché de Périgueux : *Arch. Ev. de Périgueux*, A 7. « Je, Pierre Boucherie, natif de Périgueux, âgé de 78 ans, ayant été prêtre depuis 30 ans, sacré par M. Dargentre et étant prebendier au chapitre de Périgueux, vicaire de Saint-Antoine, nommé par M. le comte de Périgord, conduit la cure de Saint-Front de Périgueux depuis l'espace de 8 ans, ayant les ordres du vénérable Domi-

celui de les adorer; eux enfin qui, après avoir porté le glaive de la discorde dans les familles et osé encore le porter parmi les ministres de la paix, ont formé l'odieux complot de détruire le clergé par le clergé et la religion par la religion, afin que, si leurs prétentions sont sans retour, tout jusqu'à l'excellent harmonique périsse avec elles. Lorsque le Premier Consul et le Pape travaillaient avec le plus de zèle à la paix religieuse, les ci-devant nobles s'agitaient, prévenaient pour anéantir l'effet de la commune sollicitude de ces deux chefs, ou du moins pour le retarder et le rendre plus difficile; en conséquence, ils obtinrent une contre-église, un contre-autel, un contre-clergé et par là un contre-peuple, lequel a grossi chaque jour depuis la publication du Concordat⁶⁴.

Après ces considérations injurieuses, l'irascible octogénaire, aigri, avait précisé ses doléances.

Boucherie s'était plaint de ce que « l'élite des ci-devant reclus et déportés..., tous connus depuis longtemps pour n'être que d'ignorants brouillons », se fût groupée dans l'église Saint-Louis⁶⁵, ou chapelle de la Manufacture-Hôpital, autour

nique Lacombe, métropolitain de Bordeaux. En conséquence, j'adhère au Concordat et suis dans la communion de mon évêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape. Signé : Boucherie, vicaire épiscopal. » Ailleurs et sur le même registre, cette note, signée de Boucherie, ne précise pas formellement l'adhésion : « Pierre Boucherie, né le 24 décembre 1722, curé de Saint-Hilaire, vicaire de Saint-Antoine, nommé par M. le comte de Périgord, prébendier de la cathédrale de Périgueux, ayant été, avant de se marier, prébendier pendant 16 ans, ayant servi l'Eglise pendant l'espace de 53 ans, domicilié à Périgueux et né de même. » En réalité, il a plus de 79 ans et demi; il a été ordonné prêtre à 30 ans sans doute, c'est donc 50 ans de services ecclésiastiques qu'il peut revendiquer.

(64) *Arch. de l'Ev. de Périgueux : carton Périgueux, dossier Cathédrale.* Cette lettre a été adressée au préfet non datée, mais les bureaux l'ont transmise à l'évêque d'Angoulême en datant du 1^{er} juillet et en remplaçant dans le cours de la lettre le mot « préfet » par celui de « évêque ».

(65) Voici les lieux du culte qui, dans Périgueux, n'ont pas été aliénés et qui sont en très mauvais état ou indisponibles : Eglises des Augustins, de la Cité, des Pénitents Blancs, de Sainte-Ursule, de la Grande Mission, de Sainte-Claire et des Jacobins. *Arch. Mun. de Périgueux : séance du conseil général de la commune en date du 21 nivôse X (12-3-1802), cité par Crédot dans Pierre Pontard.* A noter que l'église de Saint-Louis ne figure pas sur ce tableau. Cette liste a été fournie en vertu de la circulaire préfectorale du 26 nivôse X (16-1-1802) (*Arch. Mun. de Bergerac : RFT 32³⁵ et RFU 40¹⁶*) demandant le

de l'abbé Chaminade Louis, ancien aumônier de l'Hôpital de Périgueux, qui, bien que les malades ne fussent plus là, l'avait rouverte et y reprenait son ministère. Dans cette église, qui ne fut jamais paroissiale, les insermentés paraissaient concurrencer le culte de la cathédrale par de solennels offices, et même, « voulant consommer leurs bravades contre l'autorité », ils étaient « allés en ordre de procession faire l'enterrement d'un cadavre à la maison du citoyen Omassi⁶⁶ ». Ils donnent ainsi, prétend le dénonciateur, « le signal le moins équivoque et le plus énergique d'une entente avec l'évêque supprimé et d'une discordance qu'on désire perpétuer et toujours de plus en plus envenimer »; Boucherie s'était élevé contre des solennités exceptionnelles célébrées par les insermentés pendant l'octave de la Saint-Jean; il essayait d'amorcer une histoire grotesque, à l'occasion, non d'un lutrin, mais d'un confessionnal qui aurait provoqué un « tumulte presque nocturne ». Et cependant, avec le clergé de la cathédrale, il avait tout tenté pour l'union : il avait tendu les bras à tous les prêtres et les avait invités « à venir célébrer dans l'église-mère⁶⁷ ». Cependant, il ne lui appartenait pas de relancer ces opposants jusqu'à Saint-Louis. Il attendait de l'autorité compétente l'exécution des lois et la préparation des « voies à la réunion désirée ». Il s'agissait

recensement des « édifices non aliénés servant à l'exercice des cultes dans le département, ainsi que l'état dans lequel se trouvent actuellement ces édifices », le nombre des personnes pouvant y trouver place et si, « aux termes de la loi du 11 prairial an III » (30 5-1795), deux cultes différents s'exercent dans ces édifices. L'église des Jacobins — qui, avant la Révolution, servait de chapelle aux Ursulines et qui est présentement transformée en dépôt d'un magasin de fers rue du Président-Wilson, — était sous le vocable de Saint-Martin, mais il ne faut pas la confondre avec l'église paroissiale de Saint-Martin sise en haut de l'actuelle rue Gambetta.

(66) Lire : Aumassip.

(67) Selon l'énumération de Crédot, dans *Pierre Pontard*, l'abbé Desbordes Jacques-Louis dirigerait alors la paroisse de Saint-Front et il compterait « parmi ses premiers auxiliaires d'anciens constitutionnels comme Boucherie, Lassaigne, Lagorce et Lambertie, et des confesseurs de la foi, tels que Beylot, Seguy, Lagrèze, Chamisac, Bosredon, du Meynot jeune, Poumeau, Bellat et Sudret; ses vicaires furent Aublant, F. Bonis de Bonald, Castaudias et Sollier. »

d'un groupe de huit prêtres insermentés, ralliés autour d'eux par trois vicaires généraux créés à Plymouth par le dernier évêque de Périgueux, de Grossoles de Flamarens, et qui officiaient dans cette chapelle de la Manufacture récemment aménagée, grâce au bon vouloir de l'administration préfectorale, qui avait remis l'ancien mobilier. L'abbé Gay de Lambertie, curé de Saint-Martin avant la Révolution, dont l'église, désaffectée, était voisine⁶⁸ et qui détenait depuis trente ans la juridiction canonique sur le même territoire, protestait aussi devant l'opinion⁶⁹, pour maintenir ses droits auxquels il n'avait pas renoncé, dans l'espoir que sa paroisse serait restaurée.

Les curés jureurs entendent se maintenir dans les paroisses où, agréés par l'évêque et par quelques fidèles, ils exercent à l'encontre des consciences traditionnalistes. Des pétitions sont signées : on ne veut plus de ces prêtres qui, « au grand scandale de la religion, ont publié hautement et publiquement que la religion était une chimère, un abus des gouvernements pour tenir les hommes en servitude; ...qui, sans pudeur comme sans remords, ont profané les lieux et les choses saintes; ...qui, après avoir nié leur Dieu et leur religion, ont eu une conduite morale plus répréhensible en-

(68) L'église de Saint-Martin, qui alors servait de dépôt aux diligences des Messageries publiques, était située dans l'actuelle rue Gambetta, près des boulevards, à la hauteur comprise entre le garage Boscorant et la Caisse d'Épargne.

(69) Lettre de l'abbé Tamarel ou Tamarelle-Lagrave Jean, ancien curé de Saint-Laurent-de-Pradoux, ancien reclus de la prison Notre-Dame, dispensé de l'exil à cause de ses infirmités. Elle est consignée dans le *portefeuille de l'abbé Riboulet, Fonds Lapeyre, Bibliothèque Municipale de Périgueux*. Les réclamations de Lambertie, prêtre insermenté soutenu par Boucherie, sont prises en considération : l'évêque demande le maintien de la paroisse qui, dans le faubourg Saint-Martin, groupe un tout petit nombre de fidèles (une centaine) et il inscrit Gay de Lambertie sur le tableau provisoire des curés établis le 28 octobre 1802. Cependant, la paroisse de Saint-Martin ne sera érigée à nouveau canoniquement qu'en 1863 et le premier curé, bâtisseur de de l'actuelle église, sera l'abbé Polydore. Le faubourg Saint-Martin fut indépendant de Périgueux au civil jusqu'au 12 janvier 1813, date à laquelle cette infime commune fut réunie à celle de Périgueux.

core ⁷⁰ ». Le préfet convient auprès de Fouché que peu de curés assermentés ont la faveur du peuple. « Il n'y a qu'un très petit nombre de prêtres soumis qui aient pu traverser la Révolution sans avilir leur caractère. Cette circonstance, fortifiée sans doute par les insinuations des prêtres insoumis, décide en faveur de ceux-ci l'opinion générale ⁷¹ ».

*
*
*

Les assermentés resteront des suspects pour leurs confrères insermentés qui surveilleront de près leur conduite, à l'insu même de l'évêque; en Bergeracois, ceux des cantons de Villamblard, Issigeac et Sigoulès notamment, seront directement sous le contrôle des frères Bournazel et Jean-Baptiste Lasserre, successivement curés de Bergerac ⁷².

Au fait, il y a bien quelque motif à se méfier de certains ⁷³. Pendant la Révolution, tels ont guerroyé sous l'uniforme du soldat ou du gendarme; tels se sont livrés au commerce de la quincaillerie ou des céréales, ont ravitaillé les armées, ont versé du vin dans des estaminets; ceux-ci ont brûlé leurs lettres de prêtrise, prêché dans le Temple de la Raison, persécuté les catholiques ⁷⁴, pris femme (souvent, à vrai dire,

(70) Lettre envoyée de Saint-Privat-des-Prés à l'évêque, le 4 juillet 1802, par Villedary-Lélang, juge de paix. *Arch. de l'Ev. de Périgueux, carton de Saint-Anlaye, dossier de Saint-Privat.*

(71) *Arch. de la Dord. K 713*. Lettre du préfet à la Police générale du 22 prairial X (11-6-1802).

(72) Note manuscrite déposée dans les Archives de l'Evêché de Périgueux par J.-B. Mayjonade, ancien secrétaire-général de cet évêché.

(73) Au moment de la Terreur Blanche de la Restauration, des fiches civiles seront établies en 1817 sur les ecclésiastiques de la Dordogne par la préfecture et transmises à l'évêque. Elles seront extrêmement dures pour les assermentés et pour tous ceux qui auront adhéré de cœur au gouvernement de Bonaparte; les passions politiques exacerbées s'y manifesteront jusqu'à la haine. Aussi nous n'en ferons ici état que prudemment. *Arch. Ev. de Périgueux, A 7.*

(74) Parmi les prêtres qui auraient prêté la main aux persécuteurs, serait Chabanne, ancien curé de La Bachellerie, « membre d'un des effroyables comités révolutionnaires où l'on accusait les gens de bien pour les envoyer à la

en des mariages blancs qu'au premier apaisement le divorce rompit)⁷⁵; ceux-là ont acquis des biens nationaux, se sont laissé entraîner à l'usure. Plus tard rallieront les rangs du clergé l'ancien greffier du tribunal de commerce et le secrétaire de Sirey, de l'ancien curé de Doissac, devenu vicaire épiscopal de Pontard qui se fera un nom à Paris comme avocat et jurisconsulte, puis finira sa vie chrétiennement⁷⁶. Il en faudra des dispenses pour relever de leurs censures et excommunications tous ces ecclésiastiques qui reviennent au ministère pastoral ! Il y a en outre sur le tableau provisoire du 28 octobre 1802, seize prêtres ordonnés dans le schisme à Périgueux et ailleurs. Il est de tradition que quelques-uns ont vécu comme des saints⁷⁷. Cependant, presque

mort ». Réconcilié par Lacombe, il était admis à célébrer la messe dans le canton de Saint-Cyprien, mais il était méprisé par la population. *Fiches civiles de 1817*; *Arch. Ev. de Périgueux*, A 7. — Le même registre dénonce comme ancien persécuteur des catholiques Château-Faurille, devenu curé de N.-D.-de-Sanilhac après avoir été vicaire épiscopal de l'intrus. Est-ce lui qui fut un temps professeur à l'école Bardou à Périgueux ?

(75) *Arch. Nat. AFIV 1897*. Formigier, prieur-curé de Castelnaud, pour éviter la réclusion en 1793, s'est marié mais n'a jamais cohabité avec sa femme. Jacques Gadelou, ancien curé de Fontenilles, a agi de même et a divorcé dès le 7 mai 1793. D'autre part, selon les *Fiches civiles de 1817* [*Arch. Ev. de Périgueux*, A 7], alors sont curés : de Bézenac, Lhermie qui se maria avec sa servante pour n'être pas persécuté; de Loubejac, Lapeyrouse ou Lapeyreuse (dit Lapeyre) que l'on assure s'être marié à Aurillac; de Saint-Amand-de-Belvès, Pertus que l'on croit marié.

(76) Sirey Jean-Baptiste, né à Sarlat le 25 septembre 1762, curé de Doissac, patronne la candidature de Pontard pour l'évêché de la Dordogne, est son vicaire épiscopal, renonce à ses fonctions sacerdotales, devient avocat à Paris, puis employé au comité de législation de la Convention, ensuite au ministère de la Justice, enfin avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, dirige le recueil de jurisprudence Sirey qui encore paraît, meurt à Limoges le 4 décembre 1845.

(77) Blois deviendra curé de Saint-Front-la-Rivière, sera vénéré de ses paroissiens. Aux Journées de Février 1848, il sentira s'éveiller à nouveau en lui ses anciennes ardeurs démocratiques : il prêchera un Carême sur les vertus républicaines et, tambour en tête, il mènera ses paroissiens voter en avril à Saint-Pardoux-la-Rivière. — Hugues, curé de Grignols, aura du zèle. — Roux, ordonné prêtre par l'évêque constitutionnel de la Charente. — Pierre-Mathieu Joubert, abjura et fut admis en 1795 à la communion laïque par les admi-

tous ceux qui rejoignent le giron de l'Eglise officielle sont d'une ignorance complète et incapables de prêcher : le contraire étonnerait, vu les conditions de leur recrutement. Ces prêtres, après enquête⁷⁸ sur les conditions rituelles de leur

nistrateurs du diocèse de Périgueux; l'abbé de Sénailhac écrit de Périgueux au cardinal Caprara, le 14 octobre 1802, pour le rétablir dans ses droits, du fait qu'il fut toujours irréprochable dans ses mœurs et qu'il est maintenant un ecclésiastique vertueux (*Arch. Nat. AF^{II} 1897*). — Alors que l'abbé Roux, qui administra plus tard la paroisse de Savignac-de-Miremont, est curé de Creyssensac, il est troublé par les remontrances des anciens insermentés et il cesse de célébrer. Il soumet son cas à l'évêque, qui l'encourage le 14 août 1804 (26 thermidor XII) et le prie de lui confier l'exacte vérité; cette réponse de l'évêque est paternelle :

« Nous ignorons, cher fils, sous quel prétexte on a pu vous parler de rétractation, si vous n'avez fait que ce que vous avez dû faire. Si votre conscience ne vous reproche rien, si vous n'avez fait que ce que vous avez dû faire, on a tort de vous donner des alarmes et de vous tracasser. La bulle de Pie VII, quelle qu'elle puisse être, ne vous mettra pas hors de l'Eglise, si toujours vous vous êtes fait gloire d'appartenir à cette Eglise et d'en suivre le véritable esprit. Du reste, nous n'avons commis personne pour recevoir des rétractations. S'il y a lieu d'en faire, ce doit être ou devant nous ou devant quelqu'un à qui nous aurons donné par écrit la commission spéciale. Dans le trouble que vous avez éprouvé, peut-être assez mal à propos, vous avez cru devoir vous abstenir de vos fonctions. Eh bien, vous vous en absteniez encore, il est bon que vous veniez vers nous, pour verser dans notre sein toutes vos inquiétudes, comme pour vous disculper de certains faits qu'on vous impute. Nous aimons à croire que les plaintes ne sont pas fondées, mais le rapprochement est nécessaire, car nous avons besoin des explications qui puissent pleinement nous satisfaire et vous êtes intéressé à nous les donner dans l'exacte vérité. En un mot, nous voulons vous voir; venez le plus tôt qu'il vous sera possible. » (*Arch. Ev. de Périgueux. Dossier non classé*).

(78) En mars 1807, l'évêque n'a pas encore statué sur le cas douloureux de Chalard, qui réside à la Bachelierie et qui ne sait encore s'il est prêtre ou laïque, le rescrit de sécularisation obtenu du cardinal Caprara ne devant jouer que dans le cas d'une ordination valide. L'intéressé, n'obtenant pas de réponse d'Angoulême, écrit le 9 mars 1807 à D. Lacombe (*Arch. Ev. de Périgueux, carton de Terrasson, dossier de La Bachelierie*) une lettre dont voici des extraits qui ne tiennent pas compte de l'orthographe fantaisiste :

« ...Quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins infiniment douloureux pour moi de rester si longtemps dans une si cruelle incertitude; mais votre zèle, votre sagesse, votre discernement, votre épiscopat, tout m'est un sûr garant que vous vous empresserez de statuer quelque chose sur mon cas. Il vous est parvenu, je le sais, à mon sujet de mauvaises notes, mais sont-elles basées sur

ordination ont été réhabilités, bien que les anciens administrateurs du diocèse aient soulevé des doutes sur la validité de leur ordination⁷⁹. Que sont devenus les autres? Labarthe, père de famille et en puissance de femme avant son sacerdoce, demande la paroisse de Piles, près de Bergerac, et propose de prononcer à Bergerac, en présence de l'évêque, un discours sur « les précieux avantages de la paix », pour preuve de ses capacités oratoires; « si, conformément à la

la vérité, c'est ce que je nie formellement. Ceux qui vous disent que je suis un homme illettré, m'accusent vrai toutefois; mais peut-être que quand je suis bien pénétré de l'insuffisance de mes lumières, ils présumant trop des leurs.

« Prononcez, monseigneur. Votre solution sera ma Loi, j'en contracte ici l'engagement le plus formel. On vous dira que je ne suis pas prêtre, et alors, rendu à la société, je m'occuperai en simple chrétien du salut de mon âme et de mon soin domestique; ou, par votre assentiment, vous confirmerez mon ordination, alors j'aurai le bonheur de rentrer dans le sanctuaire pour y remplir uniquement les fonctions qui me seront par vous déléguées. C'est dans cet esprit de soumission, monseigneur, si je vous fais entendre ma voix, ça n'est que sur le conseil que m'ont donné les vénérables prêtres qui (sont) M. Larouverade, curé d'Excideuil, M. Lafréné, curé de Saint-Lazare, M. Jean Larivière, ancien archiprêtre de Saint-Médard-d'Excideuil.

« Mais ça n'est que d'après avoir pris connaissance de la lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire en date du 13 avril 1804, que vous me marquez que les certificats me sont favorables et que je ne sois pas en peine du rescrit que j'avais obtenu de son Eminence le cardinal Caprara, légat en France, que vous le garderez pour me le remettre, en attendant que vous puissiez prononcer sur mon ordination. N'ayant rien su, j'ai pris la liberté de vous adresser ces deux mots pour que je puisse finir de gagner mon jubilé, soit en prêtre, soit en laïque. Honorez-moi de deux mots de réponse pour que je puisse finir mon tourment... »

(79) *Arch. Ev. de Périgueux*, A 12. Lettre de Lasserre à l'évêque du 5 messidor X (25 6-1802). En voici les passages essentiels :

« Plusieurs prêtres ordonnés par Pontard me sollicitent de vous proposer leur cas. Parmi eux, il y en a un de marié que j'ai séparé de sa prétendue femme depuis cinq ans; il y en a un qui reçut la prêtrise à 16 ans. Ils ont cessé toute fonction depuis bien des années. L'ignorance est quasi chez tous des plus grandes. Il y en a qui se comportent bien et qui sont dignes de l'indulgence de l'Eglise, si on peut déclarer leur ordination suffisante. J'ai des preuves en main qu'il y a au moins du doute si quelques-uns ont été ordonnés dans les formes de l'Eglise. Je les soumettrai à votre sagesse quand elle le voudra, en vous priant, monsieur, d'être persuadé que c'est uniquement pour l'acquit de ma conscience que je vous fais cette offre... »

discipline de l'Eglise », l'évêque exige que le requérant garde la continence, celui-ci est prêt à ce sacrifice, tout en faisant remarquer que son « cas est bien différent des prêtres qui se sont mariés après la réception des ordres sacrés ⁸⁰ ». Etienne Lafon était marié depuis trente ans quand il accéda aux ordres; il ne célébra que quatre ou cinq fois et ne fit « aucune autre fonction, malgré la mission que Pontard lui avait donnée pour une cure où il fut très mal reçu ». Vieillard de 74 ans, rongé par les fièvres et les privations, il voudrait, avec le consentement de sa femme, être réhabilité, afin d'obtenir une pension ecclésiastique et la permission de célébrer la messe dans des oratoires ou chapelles privées. Ce pouvoir dut lui être refusé ⁸¹.

Par contre, plusieurs prêtres de Pontard tentent de se libérer. Agé de 19 ans en 1791, « livré aux suggestions d'un vicaire général qui (lui) démontra, les Droits de l'Homme en mains, que l'état de prêtre n'entraînait avec soi aucun engagement contraire à (sa) liberté », Bertrand Bourrie donna son « consentement et trois jours d'intervalle firent un prêtre de celui qui, jusque-là, n'avait reçu d'autre sacrement que le baptême ». Il n'exerça le ministère que dix-huit mois, « suivant les circonstances », et partit comme réquisitionnaire aux frontières. Maintenant professeur à l'école secondaire de Cubjac, il éprouve « une répugnance invincible pour un état qui ne fut jamais de (son) choix », et il recourt à l'autorité spirituelle pour être délivré « de l'anxiété et de la souffrance, suites de (son) entrée inconsidérée dans le sacerdoce à un âge où (il n'était) encore qu'un enfant ⁸² ». La réponse n'est pas connue, Elle fut probablement négative puisque les ordinations faites par Pontard avaient été déclarées valides. Au fait, Front-Joseph Sauveroché, teinturier, ne peut obte-

(80) Lettre de « Labarthe, père de famille, pensionnaire ecclésiastique », écrite de Saussignac le 22 messidor X (11-7-1802). *Arch. Ev. de Périgueux*, A 12.

(81) *Arch. Nat.*, AF IV 1900. Lettres écrites à Caprara par Etienne Lafon ou son mandataire, Artigue, curé d'Eymet, les 23 février 1803, 1^{er} et 22 mars 1805. Une quatrième n'est pas datée. Le dossier permet de supposer que satisfaction ne lui fut pas accordée.

(82) *Arch. Ev. de Périgueux*, A 12.

nir du cardinal Caprara la levée de l'empêchement dirimant, en vue de son mariage religieux. Et cependant quel pénible tableau il fait de son cas. « Egaré depuis longtemps par les principes les plus contraires à la religion chrétienne », n'ayant « aucune marque de vocation, aucune foi, aucune connaissance des fonctions et cérémonies religieuses », mais dans le but unique de trouver dans son indigence un salaire, Sauveroché reçut « tous les ordres de l'Eglise, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise inclusivement », dans la même cérémonie. Et, à l'instant de l'accession au sous-diaconat, Pontard lui tint ce discours : « Faites bien attention qu'ici vous ne contractez nullement l'obligation de vivre dans la continence ou le célibat, puisque vous n'en avez pas fait le vœu. » Sauveroché, qui plaide « l'illégitimité et l'invalidité de son sacerdoce », à la fois « de la part du ministre et de la part du sujet », insiste tout au moins sur ce que, n'ayant émis aucun vœu, rien ne s'opposerait canoniquement à son mariage religieux... Sauveroché persistera-t-il dans son projet matrimonial ? Dans l'affirmative, il sera obligé de rompre avec l'Eglise définitivement et de se passer de ses bénédictions, malgré sa tentative de réconciliation. Même refus de Caprara pour « un prêtre illégitimement ordonné » qui, n'ayant point contracté encore civilement une union, voudrait se marier religieusement et dont l'abbé Jean-Baptiste Lasserre présente, le 16 avril 1803, de Périgueux au légat sa défense, sans croire au succès⁸³.

Sauveroché et ce prêtre inconnu ne remplissaient pas les conditions fixées par Pie VII, dans l'établissement des pouvoirs dont il avait investi Caprara : le 15 août 1801 étant passé sans qu'ils eussent échangé à la mairie des serments, et il n'était pas possible de les admettre à la communion laïque⁸⁴. Tous ceux qui sont dans le cas prévu, prêtres de

(83) *Arch. Nat. AF^{IV} 1904*.

(84) Dans la réponse à la lettre que J.-B. Lasserre lui avait adressée le 16 avril 1803, au sujet d'un « prêtre illégitimement ordonné », le cardinal Caprara expose les conditions dans lesquelles il accorde les dispenses (*Arch. Nat. AF^{IV} 1904*) : « Vous ne devez pas ignorer que le Souverain Pontife,

Pontard⁸⁵ ou prêtres légitimement ordonnés, qui sont mariés⁸⁶ et qui demandent le bénéfice de cette dispense exceptionnelle, l'obtiennent. Or, le clergé brime parfois les prêtres mariés réconciliés par un rescrit et obstinément invente des

par un effet de sa charité paternelle, m'a confié les pouvoirs pour dispenser de l'empêchement de l'ordre sacré les ecclésiastiques qui avaient eu le malheur de former des nœuds contraires aux engagements de leur état, dans les temps orageux de la Révolution; mais vous savez aussi que cette indulgence n'a été dictée qu'en égard aux circonstances les plus difficiles et que le Saint-Siège a fixé pour époque péremptoire et invariable le 15 août 1801. Il est certain que le Saint-Père ne devait pas s'attendre, d'après le rétablissement du culte catholique en France, à de pareilles demandes et que la démarche du pétitionnaire ne peut avoir aucun succès... »

(85) Jean-Baptiste Dumas, prêtre de Pontard, marié en 1789, demande à Caprara la légitimation religieuse de son mariage. Il habite Bergerac, où il est maître de langues (*Arch. Nat. AF^{IV} 1916*).

(86) Un ex-Chanceladais, marié et résident à Terrasson, sollicite par l'intermédiaire de Peyrot, alors curé de Terrasson, les dispenses pour la bénédiction de son mariage religieux. L'évêque répond à Peyrot, le 17 octobre 1803, avoir besoin pour cela d'un nouvel indult pontifical. Lettre de D. Lacombe à son clergé, 1^{er} août 1815 (*Arch. Ev. de Périgueux, A 12*).

François Beneythout, qui ne faisait point partie en 1789 du clergé séculier du Périgord, a épousé en 1793 Jeanne Lafaye; il demandera, le 22 août 1806, sa réconciliation à l'occasion du jubilé, pour être admis au sacrement de pénitence et à la bénédiction nuptiale. La demande est présentée par Bonhore, curé de Saint-Astier (*Arch. Nat. AF^{IV} 1916*).

Lambert, prêtre marié, absous par Caprara et autorisé à raser avec sa femme, résidera en 1817 à Eyvigues, il figure sur le carnet manuscrit des fiches de 1817, déposé aux Archives personnelles de J.-B. Mayjonade.

Voici le cérémonial avec lequel se déroule la bénédiction religieuse d'un prêtre rendu à la communion laïque. Il s'agit de Urbain-François Feyteaud, ancien curé de Biras, grand ami de Pontard qui fit de lui un vicaire épiscopal; Feyteaud est l'arrière-grand-père de M^{me} Rachilde :

*Registre de catholicité de la paroisse de Saint-Front
à la date du 31 juillet 1807.*

« Sont comparus par devant moi, soussigné, curé de Périgueux, et dans l'église paroissiale de Saint-Front, le sieur Urbain-François Feyteaud, homme de loi, fils majeur et légitime de Joseph Feyteaud et de Marie Fournier, d'une part, et dame Charlotte Déglane, fille majeure et légitime du sieur François Déglane, chirurgien, demeurant à la Cité, et de dame Brout, habitante de la paroisse de Lachapelle-Gonaguet, d'autre part. Ledit sieur Urbain-François Feyteaud et ladite dame Charlotte Déglane, habitant ensemble dans la présente ville, m'ont présenté l'acte civil de leur mariage, sous la date du 2 nivôse an II,

obstacles pour s'opposer un temps indéfini à leur rentrée dans le giron de l'Eglise, malgré les invitations pressantes à bénir ces mariages dont les somment leurs supérieurs ecclésiastiques ⁸⁷.

dûment en forme. Ils m'avaient antérieurement déclaré qu'immédiatement après l'acte civil de leur mariage, ils s'étaient fait impartir la bénédiction nuptiale dans leur maison (toutes formalités ecclésiastiques étant alors prescrites) par le sieur Etienne Lagorce, ancien curé de Cladach, et qu'au moyen de cette formalité, croyant être unis en mariage tant aux yeux de Dieu qu'aux yeux de l'Etat, ils n'avaient pas pensé devoir se réhabiliter. Mais, comme ledit sieur Urbain-François est prêtre, que le sacerdoce est un empêchement dirimant et que, pour donner à son union les caractères exigés par l'Eglise, il aurait besoin d'avoir réclamé et obtenu les dispenses relatives aux ordres sacrés qu'il avait reçus et de s'être fait relever de ses vœux qui le constituaient dans un état d'incapacité absolue pour contracter mariage, et s'étant disposé à recevoir la bénédiction nuptiale, conformément aux vœux de la Sainte Eglise manifestés par les Indults pontificaux accordés par N.S.P. le Pape, d'après lesquels M^r l'Evêque d'Angoulême l'a dispensé de l'empêchement dirimant provenant de son caractère de prêtre; vu le certificat constatant qu'il a été relevé des censures qu'il avait encourues; d'après mon autorisation spéciale donnée par écrit; en vertu des pouvoirs extraordinaires dont je suis investi à cet égard par M^r l'Evêque, et enfin assuré que ladite dame Charlotte Déglane s'est également disposée à recevoir le sacrement de mariage, je leur ai confié et leur ai impartit la bénédiction nuptiale, en observant toutes les formalités prescrites par la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et par le sacrement que les parties ont reçu, les sieurs Victor-Joseph-Phocien et Urbain-François Feyteaud, enfants provenus de leur mariage civil, se trouvent légitimes aux yeux de la religion comme ils l'étaient déjà aux yeux de la loi. Dans l'Eglise paroissiale de Saint-Front de Périgueux, en présence des soussignés qui ont assisté à la célébration du mariage et à la messe avec Jean Dubut, sacristain de ladite église, qui n'a signé pour ne savoir :

« FEYTEAUD, époux.	Céline DÉGLANE.
« FEYTEAUD, née Déglane.	BÉLEYME jeune.
« R. FABRE.	PEYROT, curé. »

En 1810, deux prêtres mariés et très probablement réconciliés, professent dans l'enseignement : Château, à l'école Bardou à Périgueux; Garde, ex-doctrinaire, à Cubjac, à l'école dont il est le directeur (*Arch. de la Dord.*, 91 T¹).

En 1817, à Périgueux, selon les fiches déposées aux Archives personnelles de J.-B. Mayjonade, « il y a quatre ou cinq prêtres mariés en 1793. Ils sont aujourd'hui oubliés ou méprisés ».

(87) Rigal Peyru, ex-curé de Mazeyrolles, « persécuté par les tribunaux révolutionnaires et presque assassiné par une populace effrénée », avait épousé en 1794 une veuve nommée Madeleine Bonfilhs, « conformément aux lois du

Les religieuses, mariées pendant la Révolution au mépris de leurs vœux, peuvent elles aussi obtenir leur réconciliation si l'union civile fut célébrée avant le 15 août 1801; cette date passée, aucune dispense ne leur est accordée⁸⁸.

Georges ROCAL.

(A suivre)

jour », pour « se soustraire à une mort certaine ». Père de deux enfants, il demande le 16 février 1805 à Caprara « des lettres de sécularisation, aux fins de faire solenniser (son) mariage en face de l'Eglise, après pénitence préalable... pour l'édification publique et pour (son) salut ». Il veut gagner le jubilé. Il obtient donc le rescrit du cardinal le 6 mars suivant. Or, le 3 octobre 1806, il sera obligé d'adresser une plainte à Portalis au sujet de l'inapplication de l'ordonnance de l'évêque d'Angoulême par l'abbé Fougeron du Fayot, qui interdit d'entendre en confession Peyru et sa femme et rend ainsi impossible leur mariage religieux. Une plainte a été adressée à Caprara le 29 septembre 1805. Malgré la renouvellement de l'ordonnance épiscopale datée du 15 octobre 1806, les curés de Besse et de Fontenilles refusent leur ministère sur l'ordre du doyen de Villefranche-de-Belvès. Or, la femme de Peyru est nourrice et ne peut s'adresser à un prêtre hors du canton (*Arch. Nat. AF^{IV} 1916*).

(88) L'abbé Rebière, curé de la Boissière-d'Ans, tente d'obtenir la sécularisation de Charlotte Bardet qui, engagée dans les vœux solennels, fut chassée du couvent par les lois révolutionnaires, et aussi de sa famille à laquelle elle ne pouvait payer l'indemnité alimentaire du fait que l'Etat n'acquittait plus les pensions accordées aux anciens religieux pour les indemniser de la confiscation des biens conventuels. Abandonnée, la malheureuse se laissa séduire et eut deux enfants, puis elle se maria civilement le 9 novembre 1801. Le refus de réhabilitation lui est notifié le 25 mars 1803, accompagné des encouragements surnaturels de Caprara :

« Je plains bien sincèrement la triste position de cette infortunée religieuse; mais vous savez que le bien général doit l'emporter sur les intérêts particuliers des individus. Rien n'est impossible à l'aide de la grâce divine et vos conseils et votre charité pourront faciliter à cette brebis égarée le retour dans la voie du salut » (*Arch. Nat. AF^{IV} 1904*),

LA GROTTE DE LASCAUX

I — Rapport de M. Charles Aublant ¹

Messieurs et chers Collègues,

J'ai eu le grand plaisir, le 22 octobre dernier, de visiter, en l'aimable et savante compagnie de M. l'abbé Breuil, professeur au collège de France, la grotte de Lascaux, dont vous avez appris par les journaux la récente découverte près de Montignac. S'étaient joints à nous : notre actif et dévoué collègue, M. Léon Laval, M. Maurice Thaon, jeune ami de M. l'abbé Breuil et dessinateur de talent chargé de faire le relevé des peintures et des gravures de la grotte, le sympathique M. Jean Dauriac, néophyte en préhistoire et notable de Montignac, enfin deux charmantes jeunes filles de la susdite localité.

En passant par un trou de petites dimensions, la descente dans le souterrain se fit au moyen de deux échelles rudimentaires et de marches fort glissantes taillées dans un important éboulis de terre argileuse, à pente très raide, permettant seul, actuellement, d'atteindre péniblement le sol de la caverne sans treuil ni cordes.

La grotte emprunte son nom au vieux logis et au domaine de Lascaux, propriété de M^{me} la comtesse de La Rochefoucault, sur lequel la cavité se trouve située. Elle est placée presque à la cime d'un coteau aux pentes boisées, qui domine la pittoresque vallée de la Vézère et la jolie petite ville de Montignac, dont elle n'est éloignée que d'une distance d'environ deux kilomètres, mais une partie de ce parcours est fortement en rampe.

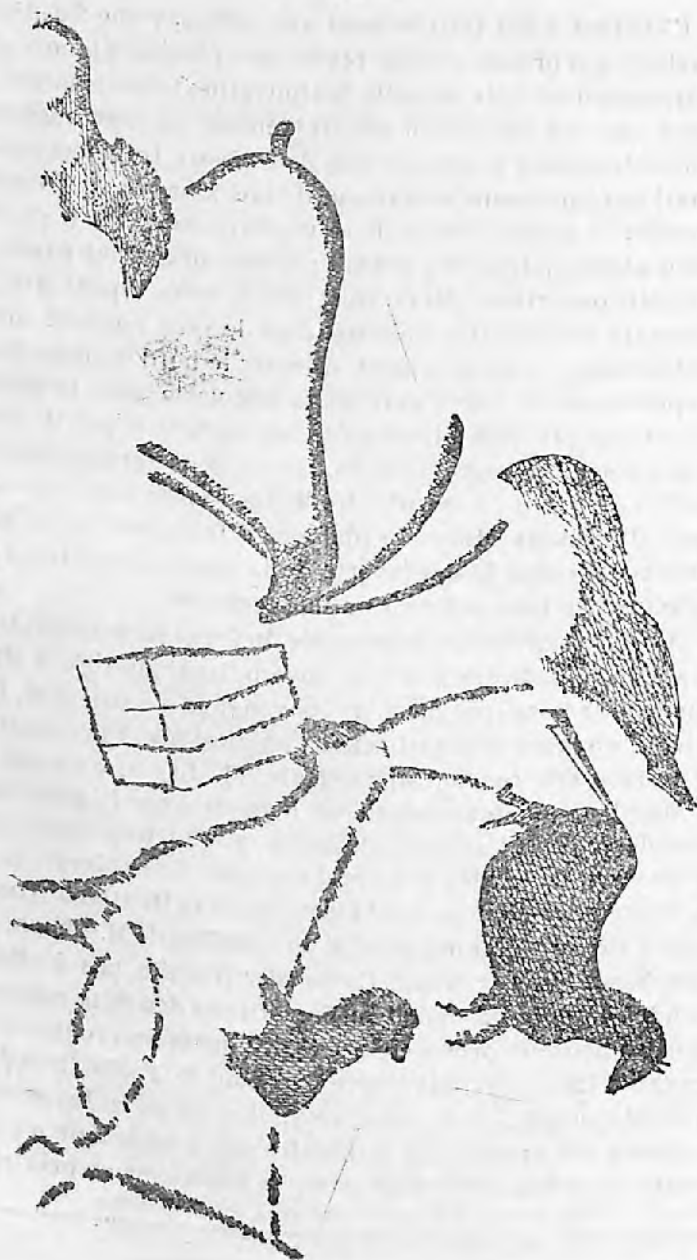
(1) Lu à la réunion de la Société historique et archéologique du Périgord, le 7 novembre 1940.

C'est tout à fait fortuitement que cette caverne fut découverte et son ornementation révélée par plusieurs jeunes gens parcourant les bois en quête de trouvailles intéressantes¹. Le dieu Hasard les servit admirablement en leur suggérant l'idée de sonder le trou du bois de Lascaux, trou déjà connu, mais dont personne n'avait eu, de nos jours, la curiosité de vérifier la profondeur et de se rendre compte où il pouvait bien aboutir. L'un des jeunes promeneurs, étant passé par l'étroite ouverture, glissa, sans trop le vouloir peut-être, sur la pente de l'éboulis glaiseux, dont le pied reposait sur un sol rocheux, sa crête venant affleurer le bord du trou. Notre explorateur se trouva ainsi dans une vaste salle se prolongeant par plusieurs diverticules et, malgré le peu de clarté qui y pénétrait, put voir alors, non sans une grande surprise mêlée d'un peu de crainte, les belles reproductions en couleur d'animaux ornant le plafond et les parois de la salle. Dès cet instant, la découverte de la grotte à peintures et à gravures de Lascaux était un fait accompli.

Avec des cordes, les camarades du jeune homme l'aidèrent à sortir du souterrain et tous descendirent aussitôt à Montignac pour faire part de ce qu'ils venaient de voir à M. Léon Laval, naguère leur instituteur, aujourd'hui à la retraite, et à ceux qu'ils rencontraient. Mais, M. Laval, croyant tout d'abord à une plaisanterie et n'ayant plus l'agilité et la souplesse de ses anciens élèves, ne voulut pas, inutilement pensait-il, courir les risques d'une pareille exploration. Cependant la nouvelle, s'étant répandue dans Montignac comme une trainée de poudre, parvint aux oreilles de M. Thaon, qui, par hasard, s'y trouvait. Ce dernier n'hésita pas à aller se rendre compte lui-même de l'exactitude des faits rapportés par les heureux prospecteurs. Il prit quelques croquis d'animaux peints, se rendit à Brive, où était M. l'abbé Breuil, lui raconta ce qui s'était passé, ce qu'il avait vu en lui communiquant ses croquis. M. l'abbé Breuil, dont le flair n'est jamais en défaut, se rendit alors à Terrasson et pria notre

(1) MM. Ravidat, Marsal, Coencas, Estréguil et Quayroy.

DESSIN DE MAURICE THAON



collègue, M. le docteur Cheynier, de le conduire, si cela lui était possible, jusqu'à Montignac. Ce qui fut fait aussitôt.

Après une première visite sommaire, l'éminent préhistorien, tout joyeux, n'hésita pas à déclarer que la grotte de Lascaux était, actuellement, la plus belle des grottes ornées connues. Lascaux dépasse donc, et de beaucoup, par la beauté et la richesse de sa décoration, toutes les autres grottes à peintures et à gravures découvertes aussi bien en Périgord qu'en France, et même, d'après M. le professeur Breuil, à l'étranger, sauf celle d'Altamira à Santander (Espagne). On reste étonné, troublé, stupéfait, enthousiasmé devant le nombre et la beauté de ces figures, devant la puissance qui s'en dégage, en face surtout de ces magnifiques taureaux grandeur nature, et même plus grands que nature, peints complètement en rouge ou dont les contours sont accusés seulement par un large tracé noir; en face également de certains cervidés aux belles ramures. Là, les peintures sont si visibles, si vigoureuses, qu'il n'est nul besoin de guide pour donner des explications en indiquant, à l'aide d'une baguette, le tracé de la bête représentée. Non, on n'a qu'à ouvrir grands les yeux et à regarder. Alors tout ce monde animal vit devant vous : tels individus courent, galopent ou bondissent; tels autres brament ou hument les senteurs de l'air apportant aux mâles les effluves exhalés du corps des femelles en rut; ceux-là, la tête penchée vers le sol, paissent tranquillement; ceux-ci, immobiles, semblent écouter d'où vient le bruit insolite qui les inquiète et leur fait soupçonner l'approche du danger, du chasseur peut-être; d'autres encore — les vaniteux certainement — ont l'air d'être là pour se faire admirer, et j'avoue pour ma part qu'ils y réussissent amplement.

Car, outre les beaux taureaux rouges ou noirs que je viens de signaler, il y a, par exemple, une superbe frise composée d'une harde de cinq cerfs dix cors, vus de profil et se suivant, frise vraiment très belle, dont les sujets, à partir de l'encolure surtout, se détachent en noir sur le fond blanchâtre de la paroi. Une autre jolie et curieuse frise représente une file de petits chevaux, de poulains, peut-être de poneys, ancêtres

de ceux que l'on élève encore au nord de l'Ecosse, dans les îles Shetland, poneys à longs poils, à la crinière touffue et relevée, comme ceux que nous avons tous vus présentés dans les cirques, faisant gracieusement leur numéro. Un peu plus loin, dans un passage resserré et certes peu commode pour faire de la peinture, l'artiste primitif a représenté un cheval de taille moyenne renversé sur le dos, les jambes en l'air, dans l'attitude d'une bête morte ou se roulant sur le sol — gagnant l'avoine, selon l'expression en usage à la campagne dans ce cas-là. De toute cette figuration si variée, il se dégage un air de vérité, de force remarquable; une sûreté, une habileté de main incroyables. C'est vraiment surprenant. C'est beau.

L'entrée naturelle et primitive de Lascaux n'est actuellement pas connue, elle doit être probablement cachée et obstruée par des éboulis au bout de l'un des diverticules; elle pourrait n'être aussi qu'une large fissure du roc où qu'un long, bas et étroit couloir par où se glissaient les décorateurs et les sorciers afin de parvenir aux salles et aux galeries à haut plafond. A n'en pas douter, l'entrée par où passaient les préhistoriques sera trouvée un jour ou l'autre, car la grotte, jusqu'à présent, n'a pas été complètement explorée et fouillée dans tous ses coins et recoins. Aussi peut-elle encore ménager des surprises. Elle possède des galeries d'un accès difficile, des points où il faut passer avec précaution et qui pourraient être dangereux si, avant d'admettre le public à la visiter, on ne procédait à certaines installations intérieures afin d'éviter des accidents possibles.

Il y a, notamment, au-delà de la grande salle qui forme actuellement le commencement de la caverne, un puits naturel, sorte de gouffre, d'une dizaine de mètres de profondeur, au fond duquel on parvient par des galeries étroites et fort peu commodes. Aussi M. l'abbé Breuil me donna-t-il le conseil de ne pas tenter la visite de cette cavité, malgré l'intérêt qu'offre la scène de chasse dramatique qui est peinte au fond, scène où l'on voit un homme couché sur le dos, une sagaie à côté de lui, entre un rhinocéros s'éloignant et un bison arrêté le regardant; un oiseau perché sur



ENTRÉE DE LA GROTTE DE LASCAUX

De droite à gauche : M.M. l'abbé BREUIL, MARSAL, RAVIDAT, LAVAL (*Photo Enlignière, Brive*).

un pieu a l'air de contempler la scène. Je n'ai donc pas vu sur le roc l'original de ce tableau — peut-être le plus vieux du monde — mais seulement d'après une excellente photographie que M. Laval a bien voulu, fort obligeamment, me montrer.

Par suite des difficultés d'accès que présente Lascaux, le public ne sera pas admis, d'un certain temps, à en faire la visite. Il ne pourrait, en effet, que gêner les ouvriers occupés à en rendre l'entrée et la descente plus praticables tout en procédant à l'intérieur à des aménagements jugés indispensables. De plus, une tranchée en cours d'exécution dérivera les eaux de pluie que la pente du terrain dirigeait vers le trou de pénétration actuel, eaux qui, en s'y engouffrant, transformaient en mare, par moment, une partie de la grande salle et rendaient extrêmement glissantes les marches taillées dans l'éboulis, seul moyen, présentement, d'arriver au sol rocheux.

Malgré cette chute d'eau de pluie qui n'était qu'accidentelle et momentanée, le régime de Lascaux est plutôt un régime sec. Aussi n'y voit-on pas, descendant de la voûte ou s'élevant du sol, ni stalactites ni stalagmites, pas plus qu'aucun suintement à la voûte ou le long des parois. Ça et là, cependant, on constate sur ces dernières une couche très mince et ancienne de concrétions sur lesquelles passe parfois le tracé de gravures ou la peinture de quelques animaux.

La faune représentée à Lascaux, dans l'état actuel des recherches, du déchiffrement et de l'étude de ses très nombreuses gravures et peintures, se compose de 4 bisons peints et d'un certain nombre d'autres gravés, d'une grande quantité de cerfs, de chevaux, de bœufs de petite, moyenne ou grande taille, de plusieurs lions, d'un ours, d'un loup, d'un rhinocéros, d'un hémione, de quelques autres animaux d'espèces non encore bien déterminées, d'un oiseau et enfin d'un être humain. Sur le corps de certains animaux sont tracées des sagaies ou des flèches à pointes barbelées.

En plusieurs endroits, on voit aussi, très bien tracés, des rectangles divisés en compartiments par des barres les traversant en long et en large, et, dans plusieurs, les comparti-

ments sont peints de couleurs différentes. Quelle peut bien être la signification de ces figures colorées ou non ? La solution de ce problème est à trouver.

Pour la grotte de Lascaux — comme pour les autres du même genre lorsqu'elles furent découvertes —, d'aucuns se demandent si l'ornementation que l'on y voit n'est pas l'œuvre d'un faussaire, d'un mystificateur. A mon humble avis, l'authenticité de ces fresques ne peut faire l'ombre d'un doute et cela pour de nombreuses raisons. En voici quelques-unes.

Il y a deux mois à peine, cette caverne n'était ni connue ni vraiment accessible. Je dis bien, accessible : car ce n'est pas un simple trou permettant tout juste le passage d'un homme — qui, ce trou franchi, se fût trouvé obligé, pour aller plus avant, de se laisser glisser le long d'un talus, presque à pic, de 5 à 6 mètres de hauteur, afin de pouvoir poser le pied sur le sol du souterrain — que l'on peut qualifier d'entrée accessible. Et il faut songer que la sortie eût été plus difficile encore. Aussi, comment peut-on supposer qu'un artiste de nos jours, un faussaire, se soit astreint, seul, à une pareille besogne, longue, pénible, difficile, nécessitant, pour exécuter les peintures ou gravures que l'on voit en beaucoup d'endroits, échelles, échafaudages, supports quelconques ; et tout cela sans avoir jamais attiré l'attention de personne par les fréquentes allées et venues qu'il eût fallu faire. Croire cela possible demande une forte dose de bonne volonté.

Il y a, en outre, des peintures sur lesquelles on remarque de nombreuses concrétions qui s'y sont lentement formées au cours des siècles.

Le bas des jambes de plusieurs animaux est recouvert d'une mince couche d'argile, ce qui donne à penser que la grotte fut remplie jusqu'à ce niveau, à une époque indéterminée, de terres argileuses qui, plus tard, furent emportées par un assez fort courant d'eau, ne laissant, en certains points, que les petits dépôts que l'on constate aujourd'hui.

Une autre observation qui, selon moi, a une très grande valeur, est la suivante : on remarque dans la peinture ou le

tracé de certains animaux représentés, notamment sur la voûte, des brisures, des solutions de continuité, comme si l'artiste s'était amusé à interrompre les lignes de son dessin. Or, ces interruptions ne sont dues qu'à des agents atmosphériques qui ont fait détacher de la roche des plaques assez minces qui, en tombant, ont produit les manques observés. Plusieurs de ces plaques, d'assez grandes dimensions, ont été soigneusement relevées par M. l'abbé Breuil, qui les a fait placer, comme témoins, au bas des parois, car il sera malheureusement impossible de les remettre et de les fixer à la place qu'elles occupaient lorsque les préhistoriques exécutèrent ces fresques.

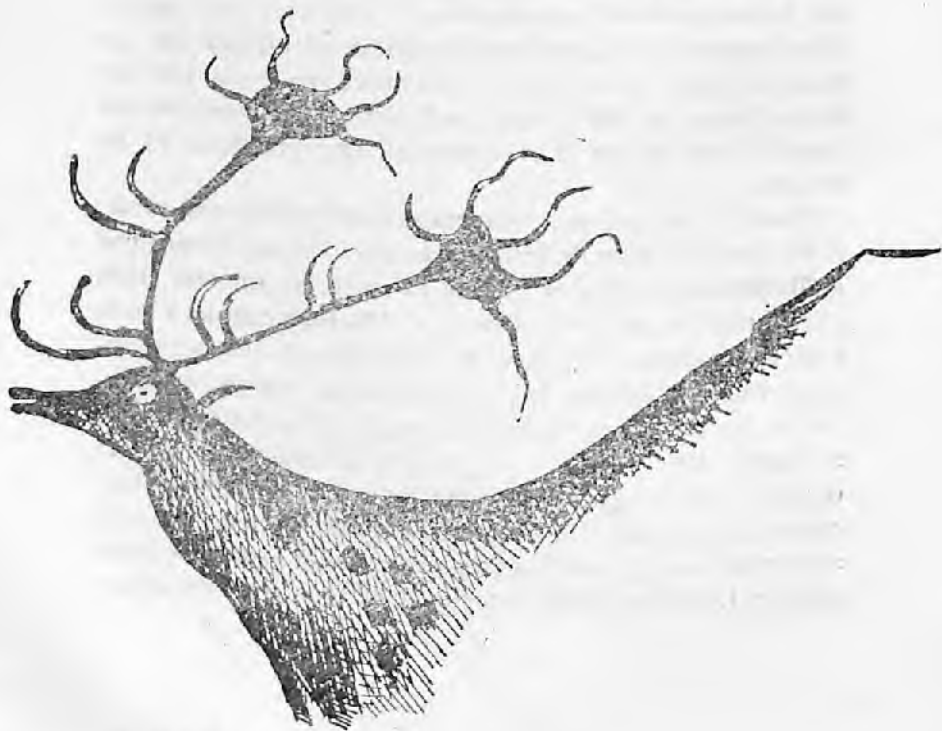
Il y a aussi dans la facture de ces œuvres, dans les teintes des peintures, dans le tracé des gravures, dans les attitudes des animaux, etc. — facture, teintes, attitudes que l'on retrouve à peu près les mêmes dans toutes les grottes à figures de l'Europe —, un je ne sais quoi qui, à mon avis, ne permet pas de mettre en doute l'authenticité de toute cette décoration. Sur un grand nombre de figures on constate des superpositions d'animaux — jusqu'à trois ou quatre parfois —, des retouches dans les peintures et les tracés, ce qui prouve que Lascaux fut longtemps fréquentée et utilisée par les préhistoriques, et qu'à des intervalles de temps plus ou moins longs elle fut le lieu, le théâtre où se pratiquèrent souvent des scènes d'envoûtement, de sorcellerie et de magie.

Quant à l'âge que ces peintures et gravures peuvent avoir, je me garderai bien de trancher la question, ne l'ayant pas suffisamment étudiée et n'ayant ni visité, ni comparé entre elles toutes les grottes de France et d'Europe comme a pu le faire notre savant collègue, M. l'abbé Breuil, que notre société, vous ne l'ignorez pas, a l'honneur de compter au nombre de ses membres correspondants les plus distingués. Je me range donc à l'avis de ce maître, qui fait remonter ces œuvres d'art à l'âge pré-solutréen tout en faisant remarquer, comme lui du reste, la longue fréquentation de ce nouveau sanctuaire — si je puis ici employer ce mot — par les hommes de La Balutie toute proche et de tous ceux du même

temps qui ont vécu et laissé de nombreuses traces de leur séjour sur le sol de tout le pays Montignacois. Voilà, mes chers collègues, les impressions que j'ai rapportées de ma courte descente dans la grotte ornée de Lascaux, mais je n'ai nullement la prétention d'avoir tout vu, tout étudié, tout noté au cours d'une seule visite d'une centaine de minutes.

Dès que la chose sera possible, j'aime à croire que notre société tiendra à honneur d'être, sinon la première, une des premières du moins, à se rendre à Montignac pour faire la visite de cette admirable grotte préhistorique si bien décorée. Je vous propose, en terminant, d'adresser des félicitations bien méritées aux jeunes, intrépides et sagaces explorateurs — en somme les vrais inventeurs de Lascaux —, et de leur voter une petite somme à partager entre eux à titre de récompense pour leur heureuse et très importante découverte, dont le retentissement dans le monde savant aussi bien que touristique va jeter un brillant et nouvel éclat sur notre cher Périgord et ajouter encore à sa renommée.

Ch. AUBLANT.



DESSIN DE MAURICE THAON

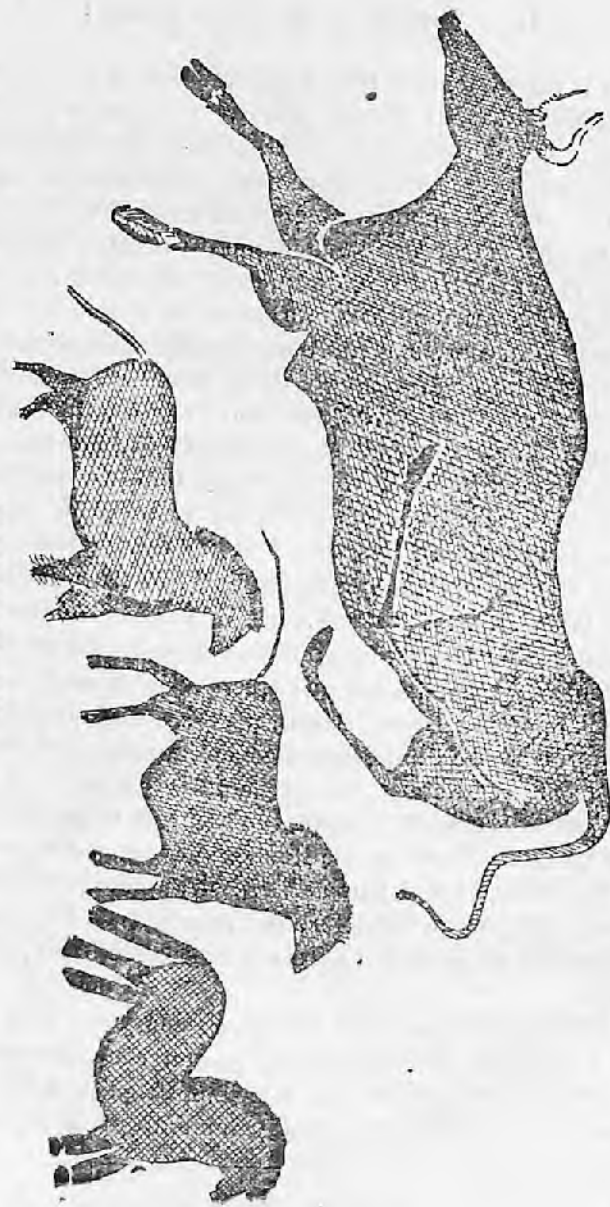
II — Rapport de M. l'abbé Breuil¹

Vers la mi-septembre 1940, plusieurs jeunes gens de Montignac, MM. Ravidat, Marsal, Quéroy, Coencas et Estréguil, poussés à l'exploration des cavités souterraines des environs par M. Laval, instituteur en retraite, débouchaient un trou pénétrant verticalement sur le plateau situé à l'est du bourg; on le tenait obstrué pour éviter que du bétail y tombât, et seulement un terrier communiquait au fond avec une cavité dans laquelle les jeunes explorateurs se glissèrent. Après être descendus sur la pente d'un éboulis, ils découvrirent que les retombées de la voûte de la première salle étaient ornées de magnifiques fresques qui se continuaient dans le diverticule la prolongeant. M. Estréguil en fit quelques croquis qu'il soumit à M. Laval, mais qui, tout d'abord, laissèrent celui-ci sceptique. Sur ces entrefaites, M. Maurice Thacon, jeune homme très sportif et bon dessinateur, que je connais depuis son enfance et auquel, peu de jours avant, j'avais fait visiter les grottes ornées de Font-de-Gaume et de La Vache, aux Eyzies, fut conduit à la grotte par les jeunes inventeurs. Il y prit des croquis précis et quelques décalques qu'il m'apporta à Brive, et qui, avec ses descriptions, me convinquirent de l'importance exceptionnelle de la découverte. Je me rendis aussitôt, grâce au Dr Cheynier, à Montignac, où M. Laval, M. Parvau, régisseur de la propriété, M^{me} la comtesse Emm. de La Rochefoucauld, et divers notables, me firent le meilleur accueil, et j'y convoquai M. D. Peyrony, délégué du Ministère des Beaux-Arts. Un examen de trois jours me permet d'adresser à l'Académie un premier rapport.

La grotte, dans son état actuel, se compose, à l'entrée, d'une salle ovale (30^m × 10^m) que prolonge un diverticule; c'est là que, dans la deuxième moitié de la salle et son prolongement, s'accumulent, principalement sur la retombée

(1) Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 41 octobre 1940. Le texte présente ici de légères additions et corrections.

DESSIN DE MAURICE THAON



des voûtes, plus de 80 sujets peints. Un bien plus petit nombre subsiste dans une galerie de droite, peu étendue, donnant accès à une haute salle en forte pente. Celle-ci aboutit, à gauche, à une galerie en haute nef qui se rétrécit ensuite en une fente-couloir souvent très resserrée. Au-delà de la salle élevée, s'ouvre un puits d'environ 10 mètres, donnant, à l'opposé, accès par escalade à des galeries rampantes à peine entrevues jusqu'ici. Des gravures, généralement superposées aux peintures de la haute nef, se poursuivent presque seules dans la galerie tortueuse; leur nombre et leur finesse ne m'en ont pas permis encore un déchiffrement suffisant.

Les peintures sont de dimensions oscillant de 0^m30 à plus de 5 mètres. Elles appartiennent à des techniques différentes, se superposant ou se restaurant fréquemment.

1^o Une seule petite main cernée de rouge, avec son bras, rappelle les mains au patron de l'Aurignacien;

2^o Des tracés linéaires fins, jaunes ou rouges, de bœufs, chevaux et de cerfs sont rares;

3^o De plus grands contours rouges linéaires, larges et baveux, avec remplissage de taches espacées, figurent un cheval et un bison assez grands; il y a aussi de grands taureaux et cerfs, recouverts et résorbés par d'autres images;

4^o Des figures petites et moyennes, à tracé linéaire, rouge ou noir ou bistre, ou mélange de ces teintes, sont plus ou moins remplies de bistre ou de rouge assez transparents, formés d'un pommelage très estompé. Souvent des touches noires postérieures s'y mêlent et signalent des points anatomiques ou restaurent le contour. De très nombreux petits chevaux, souvent fort poilus, et de nombreux cerfs, à perspective tordue des ramures, en font partie, ainsi qu'un ours;

5^o Des figures moyennes, en rouge d'aspect uni, en réalité pommelées diffus, représentent des chevaux et des bœufs à petites cornes et aux formes légères;

6^o Des teintes noires unies ou pommelées les restaurent fréquemment ou figurent seules des animaux analogues;

7^o Des têtes de cerfs sont tracées en traits noirs fins;

8^o D'énormes taureaux à grandes cornes, dont le plus grand atteint environ 5^m50, sont tracés en larges bandes

noires; la couleur envahit les membres, les cornes et une partie de la tête, mais seules de grosses ponctuations espacées occupent l'intérieur, limitées à la tête le plus souvent;

9° Trois bisons à cornes de profil, brun foncé uni, dont l'un à large plage rouge, et un grand bœuf noir uni, réemployant en pseudopolychrome des éléments des couches 2, 3, 5, 8. Ni renne, ni mammoth.

Outre les figures d'animaux, d'assez nombreux signes s'observent : rectangles barrés en long et en travers; pectiniformes à 5 branches; sortes de damiers à gros carreaux remplis de couleurs plates diversement agencées, semblables à des blasons; lances ou sagaies à une barbelure, flèches à empenne unilatérale.

Le fonds du puits possède un groupe plus exceptionnel : à gauche, un rhinocéros s'éloigne au petit pas; au centre, en trait noir, un homme semischématique git à côté d'une sagaie et d'un propulseur; à droite, un bison à contours noirs le contemple et semble perdre ses entrailles comme un cheval de corrida éventré. Il semble qu'il s'agisse de la figuration d'un drame préhistorique. Près de l'homme, un oiseau est perché sur un piquet, probablement symbole totémique ou poteau funéraire.

Bien que les gravures réservent encore maintes surprises, mentionnons, avec des cerfs et chevaux nombreux, des bœufs et des bisons, six lions et, semble-t-il, des paillottes analogue à celles d'Altamira. Nombreuses sont les figures portant des flèches magiques gravées.

L'extraordinaire conservation des fresques de la 1^{re} salle et du diverticule est due à un concours de circonstances exceptionnelles : 1° la position fortement en contre-bas de cette salle a toujours empêché l'air chaud extérieur, léger, d'y pénétrer et d'y déposer sa vapeur en rosée corrosive; 2° Les fresques de cette partie sont peintes sur une pellicule ancienne de calcite dure exsudée lentement des parois; cette exsudation ne s'est poursuivie que faiblement, se superposant aux fresques dans le diverticule. Elle n'a eu lieu qu'au bas des parois de la galerie de droite, où elle n'a permis la conservation que du bas des figures peintes. Le haut de celles-ci,

exécutées sur le calcaire santonien arénacé, s'est effrité en sable, mais pas assez pour empêcher la conservation des gravures dont la profondeur dépassait celle de l'effritement. Au-delà, de ce côté, cet effritement ne s'est plus produit, mais les peintures sont cependant assez détruites, surtout celles qui plafonnent; 3° Le banc formant le toit de la grotte, imperméable, a empêché les écoulements stalagmitiques.

Sur l'âge des peintures et gravures de Lascaux, voici les rapprochements que je suggère : en Dordogne, aux abris Blanchard et Labattut de Sergeac, étudiés par M. Louis Didon, des blocs effondrés dans des foyers de la fin de l'Aurignacien et du Périgordien, présentent des figures bichrômes assez grandes et des dessins linéaires noirs; cette trouvaille m'avait permis de rapporter à des âges présolutréens des figures peu nombreuses cachées partiellement sous les grands polychrômes et les figures noires modelées, appartenant au magdalénien, de Font-de-Gaume (Les Eyzies); le Portel (Ariège) et Cabrerets (Lot) présentent de beaux panneaux de cet âge présolutréen. De même, dans les pays cantabriques, les belles fresques magdaléniennes d'Altamira ont oblitéré des figures rouges linéaires et rouges unies; entre les deux s'interposent des tracés linéaires noirs. A Covalanas et à la Haza, des peintures en tracé rouge baveux se trouvent seules, mais, à la Pasiega, elles oblitérent des tracés jaunes ou rouges linéaires fins et supportent des graffites noirs du magdalénien ancien. Les cerfs et bœufs de ces anciens ensembles ont l'encornure en perspective tordue, comme à Lascaux, et nous avons souligné que cette perspective est la règle dans l'art rupestre de l'est de l'Espagne, de Lérida à Almería. Les seuls exemples français étaient ceux du bloc de l'abri Labattut (Sergeac) et les deux du Portel (Ariège). L'analogie entre les cerfs et taureaux de Lascaux et ceux de l'art oriental espagnol est parfois si grande qu'elle aboutit à l'identité.

D'accord avec M. Peyrony, je pense que tout l'ensemble de Lascaux représente un art antérieur au magdalénien et au solutréen et attribuable, sauf de rares exceptions, à l'ensemble des couches postérieures à l'Aurignacien typique.

De même que le si regretté Joseph Déchelette avait appelé Altamira la « Chapelle Sixtine du Magdalénien », de même Lascaux, bien plus ancien, représente, avec une égale splendeur, celle du « Périgordien ».

La préservation d'un tel trésor sera promptement assurée par les soins de M. Parvau, agissant au nom de M^{me} la comtesse de La Rochefoucauld et selon les conseils de M. Peyrony et de moi-même. Pour le relevé des figures, M. Maurice Thaon le réalisera sous ma direction et j'aurai certainement un jour l'occasion de vous les montrer.

H. BREUIL,

*Membre de l'Académie des Inscriptions
Professeur au Collège de France.*

Ecole Bossuet, BRIVE (Corrèze), le 23-9-1940.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXVII

	Pages.
Statuts de la Société.....	5
Règlement intérieur.....	9
Membres de la Société morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.....	10
Liste des membres.....	11
Sociétés correspondantes.....	43
Séance mensuelle du jeudi 7 décembre 1939.....	46
— — 4 janvier 1940.....	51
— — 1 ^{er} février.....	97
— — 7 mars.....	102
— — 4 avril.....	185
— — 1 ^{er} mai.....	188
Assemblée générale du jeudi 30 mai.....	273
Séance mensuelle du jeudi 4 juillet.....	280
— — 1 ^{er} août.....	349
— — 5 septembre.....	351
— — 3 octobre.....	425
— — 7 novembre.....	430
Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 1939 (Ch. AUBLANT).....	110
Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies (<i>suite et fin</i>) (Abbé H. BREUIL, S. BLANC et M. BOURGON)	57
La maison Tenant, 17 rue Eguillerie, à Périgueux (DESHOULIÈRES).....	69
Les stalles de l'église de Monpazier (D ^r Stéphen-CHAUVET)	74
Une seigneurie périgourdine en 1789 (<i>suite et fin</i>) (J. MAU- BOURGUET).....	78

Date de l'église à coupoles de Saint-Front de Périgueux (DESHOULIÈRES).....	115
Notes sur le « vray pourtraict de la ville de Périgueux » et ses reproductions (D. CH. LAFON).....	123
Verriers et verreries en Périgord (C ^{te} DE SAINT-SAUD).....	130
Jean Peyrarède et le Père Nicolas de Costes de La Calpre- nède au XVII ^e siècle (Joseph DURIEUX).....	155
Les seigneurs de La Brangelie (Emile DUSOLIER).....	161
Une émeute à Chenaud en l'an II (A. DUBUT).....	169
Les anciennes verreries de la Double (Emile DUSOLIER)...	194, 285, 360, 439
Archives de Puyguilhem (H. CORNEILLE).....	216
Le couvent de Plagnac (L. GARDEAU).....	221
Les Périgourdins à l'Assemblée Nationale en 1789 (D ^r Ch. LAFON).....	233
La taxe révolutionnaire dans le district d'Excideuil (Eug. AUBISSE).....	238
La Restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne (Georges ROCAL)	254, 321, 407, 462
Le contingentement de la culture du tabac (E. GIRAUD) ..	302
Le général Lavalette du Verdier (Joseph DURIEUX).....	315
L'assassinat de Marguerite de Calvimont (Jean MAUBOUR- GUET)	339
A propos de Jean Corneille Agrippa (Général E. CAZALAS)	357
Souvenirs inédits sur les seigneurs de La Brangelie (I. FAURE)	376
Le mobilier du château de Biron en 1757 († R. VILLEPELET)	382
Le meurtre de Georges Mergier (D ^r Ch. LAFON).....	393
Extraction des cercueils de plomb de l'église de Ribérac en 1793 (A. DUBUT).....	420
Notes sur l'histoire de la médecine périgourdine (D ^r Ch. LAFON).....	450
L'ordre impérial de la Réunion (Joseph DURIEUX)	456
La grotte de Lascaux (Ch. AUBLANT-H. BREUIL).....	476

BIBLIOGRAPHIE

<i>Bordeaux dans la Nation Française</i> (P. BARRIÈRE)	270
--	-----

VARIA

Curieux procès à Sireuil en Périgord (M. SECONDAT).....	93
Rationnement révolutionnaire.....	183
Troubles à Condat-sur-Vézère en 1790 (C ^{te} de MIRANDOL)	347
Fiefs de Vauclaire (D ^r PERRET).....	422

PLANCHES ET DESSINS

Maison Tenant, à Périgueux (hors-texte).....	70
Plan de l'église Saint-Front.....	119
Ecus des verriers.....	143
Verreries périgourdines (hors-textes).....	148
Portrait d'Henriette de Foix de Candalle (hors-texte)....	226
Le pigeonnier de La Croix, à Sarlat (hors-texte) ...	434
Sceau des chirurgiens.....	452
Entrée de la grotte de Lascaux (hors-texte) ..	480
Peintures de la grotte de Lascaux	478, 484, 486

INDEX ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

Abzac (chevalier d'), 461 n.
Abzac de La Douze (Anne d'), 339 s.
Achard de Joumard (famille), seigneurs de la Double, 161 s., 354, 354.
Agonac. Eglise, 431, 432.
Agrippa (Jean-Corneille), commandeur d'Aubeterre, 274, 357 s.
André (Joseph), juge de Saint-Nexans, 347 s.
Arlet (Jean). Pigeonnier de La Croix, 434 s.
Arnauld de Laborie, 124.
Aubeterre. Défaitisme en 1792, 283 s. — Commandeur, voir Agrippa.
Aubisse (Eug.). La taxe révolutionnaire dans le district d'Excideuil, 49, 100, 238 s.
Aublant (Charles). Compte de gestion, 98, 110 s. — Fouilles de Vitrac, 108. — Pierres-figures, 275. — Monument des Alois, 282. — Musée, 349. — Grotte de Lascaux, 437, 476 s.

Aublant (Pierre). Décoration, 430. — 349.

Aubusson (François d'), 339 s.

B

Badefol (Jean de), seigneur de Peyraulx, 99.

Badegoule, station préhistorique, 46.

† **Barrière** (abbé). Décès, 188.

Barrière (Pierre). Bibliographie, 270 s.

Bars. Verreries, 47, 150 s.

Bascon (Jacques), 108, 349.

Bastard (Henri de). Décoration, 102.

Beaumont (Christophe, marquis de), 354.

Beaumont-Beynac (marquis de). Décès, 430.

Beausoleil, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 360.

Belarbro, en Servanches. Verrerie, 291.

Bélingard (Georges). Dons à la bibliothèque, 281, 430.

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

Beneythout (François), prêtre, 473 n.

Benoît (Robert). Don à la bibliothèque, 278.

Berbigier (famille). Verriers, 47, 133 s., 362 s.

Bergerac. Patrie de Jean Peyrardé, 155 s. — Lettres des députés aux Etats-Généraux, 190, 353. — Décadi, 259. — Meurtre de G. Mergier, 393 s. — Sênéchaussée, 405. — Confrérie, 436. — Curés, 414 n., 467. — Voir Laroche.

Bergeracois. Curés, 467.

Bertrand-Duchazeaud (abbé), 259, 416.

Besse. Eglise, 350.

Beynac (famille de), 151 s., 283, 376 s., 354, 430.

Beynaud. Médecin à Périgueux, 453 s.

Bézenac. Curé, 463 n.

Bibliothèque, 46, 50, 51, 55, 97, 105, 185 s., 188, 273, 278, 280 s., 350, 429.

Bigaroque, commune de Coux-et-Bigaroque. Châtellenie, 85.

Biras. Curé, voir Feyteaud.

Biron. Mobilier du château en 1757, 382 s. — Verreries, 47, 152.

Biron (famille de), 236, 382 s., 431, 459.

Blanc (Sèverin), voir Breuil.

Blanchet, en Echourgnac. Verrerie, 360.

Blois. Curé de Saint-Front-la-Rivière, 468 n.

Boucharie (abbé), vicaire épiscopal de Pontard, 261, 463 s.

Bouchier (Antoine), curé de Saint-Silain, puis évêque de Périgueux, 261, 321 s.

Bouillac (famille), 427.

Bourgon (Maurice). V. Breuil.

Bourie (Bertrand), prêtre, 471.

Bournazel (abbés), curés de Bergerac, 467.

Boussarie, en Saint-Michel-de-Double. Verrerie, 209 s.

Boussion (Pierre), représentant en Dordogne, 237.

Bovée (Louis de). Don à la bibliothèque, 50.

Bréda, commune de Maurens. Prieuré, 97.

Breuil (abbé), *Blanc* et *Bourgon*. Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies, 57 s.

Breuil (abbé H.). La grotte de Lascaux, 426, 437, 476 s.

Boussas, en Echourgnac. Verrerie, 374, 447.

Buisson (Bertrand), 460.

C

Galvimont (Marguerite de). Son assassinat, 54, 192, 339 s.

Campagnac-lès-Quercy. Domaine de Pentirac, 78.

Campsegret. Fer à hosties, 432.

Cantellauve (Pierre de), 436.
Capdrot. Dépendances du chapitre, 431. — Menhirs, 436.
Caralp (abbé), 261.
Carsac-de-Villefranche. Eglise classée, 104. — 222.
Carvès (Louis et J.-B.), 52.
Castelnau (Guy de), évêque de Périgueux, 282.
Castelnand. Curé, voir Formigier.
Cazalas (Général E.). A propos de Jean Cornille Agrippa, 357 s. — 274.
Chabanne, curé de La Bachelerie, 467 n.
Chadenne, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 362.
Chalard, prêtre, 469 n.
Chalup (Comte Henri de). Décoration, 430.
Chaminade (abbé Elie), curé de Coursac, 415.
Chaminade (abbé Louis), 465.
Champmartin, en Eygurande. Verrerie, 204 s., 369.
Chancelade. Gisement préhistorique du Sorbier, 352.
Chapt de Rastignac (famille de), seigneurs de Puyguilhem, 218 s. — Armand-Auguste, abbé de Saint-Mesmin, 236.
Chataigner (famille de), 164 s.
Chataigner (Catherine de). Sa guérison, 377.
Chataigner (Germaine de). Sa mort, 379 s.

Château-Faurille, curé de Notre-Dame-de-Sanilhac, 468.
Chenand. Une émeute en l'an II, 169 s.
Cheyrier (Dr). La grotte de Lascaux, 426, 476 s. — 46.
Choury-Lavigerie (abbé), 260.
Cipière (abbé). Marfond, 435.
Clermont-Touchebœuf (comte de), seigneur de Besse. Ses Mémoires, 78 s.
Cocula (Paul), 104, 189, 435.
† *Colombier* (M.). Décès, 280.
Comarque, commune de Si-reuil. Chapelle, 354 s. — Seigneurs, voir Beaumont (Christophe de).
Condat-sur-Trincou. Seigneurie, 217 s.
Condat-sur-Vézère. Troubles en 1790, 347 s.
Cornille (Hippolyte). Dons à la bibliothèque, 50, 350, 351. — Archives de Puyguilhem, 216 s. Gens de Périgueux au XVIII^e s., 274. — Guy de Castelnau, 282. — Notices généalogiques, 437. — 429.
Costes de La Calprenède (Le P. Nicolas de), 155 s.
Conlaures. Chapelle, 100.
Coulon (famille). Verriers, 47, 133 s., 287 s., 366 s., 370 s.
Coursac. Curé, v. Chaminade.
Conturas, en Saint-Vincent-de-Connezac. Verrerie, 368.
Creysensac. Curé, v. Roux.

Cubas, commune de Cherveix-Cubas. Lanterne, 52.

Cubjac. Marchés, 240 s. — Ecole secondaire, 471 n., 474 n.

D

Debets (Joseph), 456.

† *Decoux-Lagoutte* (Edouard). Décès, 351. — 429.

Delage (Franck). Dons à la bibliothèque, 55, 352. — Documents limousins sur le Périgord, 100, 434.

Delfau (Guillaume), député aux Etats-Généraux, 234.

Delpech-Lamothe, curé de Saint-Perdoux-d'Issigeac, 463 n.

Desbordes (abbé Jacques-Louis), curé de Saint-Front, 465 n.

Deshoulières (M.). La maison Tenant, à Périgueux, 47, 69 s. — La date de Saint-Front, 54, 115 s. — Don à la bibliothèque, 105. — 186, 189, 274.

† *Desplanches* (Rémy). Décès, 185, 273.

Doissat. Curé, voir Siray.

Domme, 51.

Dordogne. Préfet, v. Maurice, Rivet.

Double. Anciennes verreries, 136 s., 194 s., 285 s., 360 s., 439 s.

Dubut (Annet). Une émeute à Chenaud en l'an II, 169 s. — Une émeute à Tocane, 186. — Troubles à Saint-Martin-de-Ri-

bérac, 192. — Défaitisme à Aubeterre, 283 s. — Extraction des cercueils de plomb de l'église de Ribérac en 1793, 420. — Ateliers de salpêtre en Ribéracois, 428. — 274.

Du Lau (Jean-Marie), archevêque d'Aix, 236.

Dumas (J.-B.), prêtre, 473 n.

Dupin, curé de Saint-Cassien, 415.

† *Dupuis* (Jean). Décès, 102. — Don de sa bibliothèque, 102, 281.

Durieux (Joseph). L'Ordre impérial de la Réunion, 105, 456 s. — Jean Peyrardé et le P. Nicolas de Costes de La Calprenède, 155 s. — Bernard de Vienne, 191. — Le général Lavalette du Verdier, 315 s. — Les maires de Périgueux au XIX^e siècle, 352 s. — La châtellenie d'Estissac, 429. — Corneille de Méritens, 432. — Alain de Fayolle, 433.

Dusolier (Dr Emile). Ribérac en 1763, 106. — Les seigneurs de La Brangelie, 161 s. — Les anciennes verreries de la Double, 194 s., 285 s., 360 s., 439 s.

E

Echourgnac. Verreries, 196, et voir Blanchet, Broussas, La Forêt, Lauvergnac, Le Chastelier, Le Claud.

Elissèche (B.). Etymologie de *Vesunna*, 52. — 103.

Estissac. Châtellenie, 429.

Excideuil. Taxe révolutionnaire, 49, 100, 238 s. — Frères Mineurs, 434.

Eycuras, en La Jemaye. Verrerie, 362.

Eygurande-et-Gardedeuil. Voir Champmartin, Gardedeuil.

F

Faure (Irène). Gisement préhistorique de La Brangelie, 106. — Les seigneurs de La Brangelie, 274, 376 s.

Fayolle (André-Alain de). *Topographie Agricole*, 433 s.

Fayolle (marquis de). Collection de verreries, 47, 148 s. — Chapelle de Coulaures, 100.

Fayolle-Lussac (Jean). *Chez Salvain*, à Lusignac, 49.

Feletz (abbé de), 259.

Ferrachat, en Saint-Martial-d'Artenset. Verrerie, 290, 299 n., 442.

Feyteaud (François). curé de Biras, vicaire épiscopal de Pontard, 473 n.

Foix (Jean-Frédéric de), comte de Gurson, 221 s.

Foix de Candalle (Suzanne-Henriette de), 55, 222 s.

Fondou-Dusoubrier, 460.

Fontenilles. Curé, v. Gadelou et 475 n. — Eglise classée, 104.

Formigier, curé de Castelnaud, 468 n.

Fosseماغne. Verreries, 150.

Foucauld de Lardimalie (marquis de), député aux Etats-Généraux, 234.

Fournier de La Charmie, député aux Etats-Généraux, 235.

Fournier de Laurière (Roger). Sarcophage, 49. — Garde Nationale en 1830, 49. — Maires de Périgueux, 192. — 190, 353.

Fourtou (Adrien de). Décès, 102.

Fraigneau (J.-P. de), lieutenant-criminel, 399.

Froidevaux (M.). Le château Barrière, 282.

G

Gadelou (Jacques), curé de Fontenilles, 468 n.

Gagnebé (Georges), 97.

Galy (Edouard), maire de Périgueux et ancien président de la Société hist. et arch. du Périgord, 353.

Gamanson (Borros de), maire de Périgueux, 353.

Ganivet (Jean), maire de Chenaud, guillotiné, 169 s.

Gardeau (M^{me} Georges). Le couvent de Plagnac, 55, 221 s. — Moulins du Priorat et des Chaumes, 106. — Le régiment de Westphalie à Villefranche-de-Longchapt, 107 s.

Gardedeuil, commune d'Eygurande-et-Gardedeuil. Verrerie, 212 s.

† **Gauthier** (D^r Arthur). Décès, 46.

Gerle (Dom), prieur de Vauclaire, député aux Etats-Généraux, 237.

Girard (famille). Verriers, 286, 363.

Giraud (Etienne). Le continement de la culture du tabac, 192, 302 s.

Gontant-Biron, voir Biron.

Gontier de Biran (Guillaume), député aux Etats-Généraux, 235, 353.

Gontier de Biran (P.-E. Joseph), procureur du roi à Bergerac, 399.

Grand-Bost, en Saint-Barthélemy-de-Bellegarde. Verrerie, 291.

Grenier (famille). Verriers, 47, 133 s., 198 s., 289 s., 363 s.

Grignols. Curé. 468 n.

Grolejac. Révolte du tabac, 312.

Grossoles de Flamarens (M^{re} de), évêque de Périgueux, 255.

Gurson. Graphie, 55.

H J

Hautefort. Marchés, 240 s.

Jacoupy (abbé), évêque d'Agen, 417 s.

Jarry (abbé). Récollets, 274.

Jouanel (André). Correspondance des députés du Bergeracois aux Etats-Généraux, 190, 353. — 52.

Juilhot (famille). Verriers, 133 s., 198 s., 285 s., 361 s.

L

La Bachellerie. Curé, v. Chabanne. — V. Chalard.

Labarthe, prêtre, 470.

La Béraudière (M^{re} de), évêque de Périgueux, 349.

La Bigotie (Léon de), lieutenant des maréchaux de France à Bergerac, 393 s.

Laborie du Pourteil (abbé), 256, 409.

La Brangelie, commune de Vauxains. Gisement préhistorique, 106. — Seigneurs, 161 s., 274, 283, 354, 376 s.

Labrousse de Beauregard (Bernard de), chanoine de Chancelade, 236.

La Cabane, en Saint-André-de-Double. Verrerie, 369.

Lacan de Molinier (François), subdélégué, 382.

Lacape (Henri). Don à la bibliothèque, 55.

La Charpenterie, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 294.

Lachaud-Loqueyssie (abbé), 256.

La Chaulme, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 286.

La Claverie, en Saint-Antoine-du-Pizon (Gironde). Verrerie, 361.

Lacombe (Dominique), évêque, 266 s., 321 s., 407 s., 462 s.

Lacrocq (Louis). Décès, 97.

La Devise, en Saint-Barthélemy, 206 s.

Ladoire-Chamisac (abbé), 255, 409.

Ladouze. Verrerie, 47, 150 s.

La Duché, en Ménesplet. Verrerie, 286.

Lafon (D^r Charles). Graphie des noms de lieux, 55. — Ex-libris et fers de reliures, 55. — Le vrai pourtrait de la ville de Périgueux, 123 s. — Le Périgord à l'Assemblée Nationale en 1789, 233 s. — Deux gravures, 275. — Prix Magne, 278. — En marge de la Cour de Justice de Guyenne, 350. — Le meurtre de Georges Mergier, 393 s. — Notes sur l'histoire de la médecine périgourdine, 450 s.

Lafon (Etienne), prêtre, 471.

La Font du Chausse, en Saint-André-de-Double. Verrerie, 214 s.

La Forest (comte de), 459.

La Forêt, en Echourgnac. Verrerie, 368.

La Fute, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 296.

La Grandval (forêt de). Verrerie, 145 s., 370 n.

Lagrandval (le sieur de), 370, 435.

La Grange, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 363.

Lagrange-Chancel, 363 s.

La Jemaye. Verriers, 196. Voir Eycuras, Les Tables, Majaubert, Petitonne.

La Lande, en Saint-Michel-de-Double. Verrerie, 289.

Lamarthonie (famille de), seigneurs de Puyguilhem, 216 s.

Lambert, prêtre, 473 n.

Lambertie (baron de), 459.

Lambertie (abbé Gay de), curé de Saint-Martin de Périgueux, 466.

Lamothe, en Saint-André-de-Double. Verrerie, 293.

Lamothe, en Saint-Barthélemy-de-Bellegarde. Verrerie, 294.

Lamothe, en Saint-Christophe-de-Double (Charente). Verrerie, 211 s.

Lamy (abbé), curé de Trélissac, 411 n.

Lapeyre, voir Nabineau.

Laporte (François), député aux Etats-Généraux, 233.

Laprade, en Saint-Barthélemy. Verrerie, 365.

Laroche (D^r Armand). Don à la bibliothèque, 429.

Laroche, pharmacien à Bergerac, 433.

La Roche-Aymon (abbé de), 416.

La Rochebeaucourt. Verreries, 150.

La Roche-Chalais, en l'an II, 169 s.

La Ronnière, en Saint-André-de-Double. Verrerie, 366.

La Roque de Mons, député aux Etats-Généraux, 234, 353.

La Roque-Saint-Christophe, 51.

Lascaux, voir Montignac.

Lassaigne (abbé), 261.

Lassaigne (Jean), 102.

Lasserre (abbé J.-B.), curé de Bergerac, 467 s.

Lasserre (frères), 255, 409.

† *La Tour* (Georges de). Décès, 188.

Lauvergnac, en Echourgnac. Verrerie, 367, 445 s.

Laval (Léon). Grotte de Lascaux, 425, 476 s. — 435.

Lavalette du Verdier (Général), 315 s.

Lavergne (Géraud). La Chambre ordonnée de 1565, 52 s. — Salignac-Fénelon, 191 s.

Le Berrail, en Saint-Etienne-de-Puycorbier. Verrerie, 365.

Le Bouchillou, en Servanches. Verrerie, 366, 369 s., 373, 446.

Le Boux (Guillaume), évêque de Périgueux, 228.

Le Cazelat, commune de Saint-Cyprien. Métayage, 48. — Seigneurie, 88 s. — Anciens seigneurs, 90.

Le Chastelier, en Echourgnac. Verrerie, 300.

Le Claud, en Echourgnac. Verrerie, 298.

Legret, maître verrier, 209 s., 290, 442.

Légnillac-de-L'Auche. Vierge en bois, 98.

Léonat (Colonel), 437.

Le Perrier, en Saint-Michel-de-Double. Verrerie, 292.

Lerm, commune de Rouffignac. Voir Calvimont.

Les Eyzies. Le Paléolithique des plateaux, 57 s. — Seigneur, 354.

Lespinasse, dit Captie, 397 s.

Lespine (Pierre), 334.

Les Tables, en La Jemaye. Verrerie, 363 s., 446.

Lestrade (Comte Henri de). Don à la bibliothèque, 429.

Le Tandou, en Servanches. Verrerie, 371 s.

L'Etang, en Saint-Christophe. Verrerie, 301.

Le Tucaud, en Servanches. Verrerie, 362.

L'Honneur (Dr). Don aux archives de la Société, 431. — Confréries, 435. — Menhirs à Capdrot, 436. — 51.

Linarès, 255.

Lolme. Curé, 431.

Loubéjac. Curé, 468 n.

Loys (J.-B.), député aux Etats-Généraux, 235.

Lusignac. « Chez Salvain », 49.
Lussus (Lucien), 186.

M

Maine-Perrot, en Saint-André-de-Double. Verrerie, 292.

Majanbert, en La Jemaye. Verrerie, 366, 445 s.

Malet (Jean de), député de la Dordogne, 456.

Marchivie, 273.

Mareuil. Verrerie, 47, 150.

Marsaneix. Verrerie, 47, 137, 151 s.

Maubourguet (Jean). Publications de G. Delfau, 48. — Contrats de métayage, 48. — Eglises données à Sarlat, 53 s. — Assassinat de Marguerite de Calvimont, 54, 339 s. — Graphie des noms de lieux, 55. — Une seigneurie périgourdine en 1789, 78 s. — Textes sur Fénelon, 100 s. — Le Périgord Méridional de 1453 à 1547, 186. — Analyses de textes, 431. — André-Alain de Fayolle, 433. — 190, 423 n, 436.

Maurens, 393 n. — V. Bréda.

Maurice (baron), préfet de la Dordogne, 457.

Mayniot, en Saint-Michel-de-Double. Verrerie, 285.

Mazeyrolles. Curé, v. Peyru.

Ménesplet. Verrerie, voir La Duche.

Mercier (Louis). Le glissement du Sorbier, 352.

Mergier (Georges). Son assassinat, 393 s.

Meyrals. Forge de Veyssat, 355.

Mirandol (Comte de). Troubles à Condat-sur-Vézère en 1790, 100, 347 s.

Monnet (abbé), curé de La Madeleine de Bergerac, 414 n.

Monpazier. Stalles de l'église, 74 s. — Chapitre, 431. — Statuts sur l'entrée du vin, 431. — Curé, voir Rouzier. — Juge royal, voir Savy. — 382.

Monsac. Curé, voir Parre.

Monsec, commune de Mouzens. Seigneurie, 80 s. — Château, 84. — Anciens seigneurs, 85 s.

† **Montard** (Emmanuel de). Décès, 102.

Montesquiou (M^{re} Henri-Jacques de), évêque de Sarlat, 427.

Montfort (comté de). Révolte du tabac, 312 s.

Montignac-sur-Vézère. Grotte de Lascaux, 425 s., 437, 476 s. — Famille Bouillac, 427. — Loge maçonnique, 429.

Montozon, subdélégué à Périgueux, 140.

† **Mounier** (André). Décès, 102.

Mouzens. Eglise, 86.

N

Nabineau, en Saint-Antoine-du-Pizou. Verrerie, 295, 365, 442.

Naubarrade, en Saint-Michel-de-Double. Verrerie, 298.

Nontron. Culte, 410.

Notre-Dame-de-Sanilhac. Curé, voir Château-Faurilla.

P

Pargade (Roland). Grotte de Lascaux, 437.

Parre (abbé), curé de Monsac, 327.

Paulhiac de la Sauvetat, député aux Etats-Généraux, 235.

Paulin. Eglise, 52.

Pélissier (Georges), 273.

Périgord. Comtes, 186, 422 s. — Carte de Beleyne, 281. — Carte de Cassini, 352. — Régiment, 354, 356.

Périgueux. La maison Tenant, 47, 69 s. — Sarcophage, 49. — Garde Nationale en 1830, 49. — Etymologie de Vesunna, 52. — Cimetière des pauvres, 98. — Grands Jours de 1572, 105. — Le vrai pourtraict, 123 s. — Enceinte gallo-romaine, 189. — Château de Bourdeille, 189. — Le Livre Vert, 189. — Maires, 192, 353. — Le culte sous le Consulat, 255 s., 464 s. — Récollets et Cordeliers, 274. — Gens

de Périgueux au XVIII^e s., 274. — Château Barrière, 282. — Saint-Silain, 321. — Musée, 349 s. — Fouilles, 350, 428. — Maison Bouillac, 427. — Sceau des chirurgiens, 450. — Scandale médical en 1794, 453 s. — Société populaire, 453 s. — Eglise Saint-Martin, 464 s. — Ecole Bardon, 468 n., 474 n. — Evêques, voir Bouchier, Castelnau, Grossoles, La Béraudière, Lacombe, Le Boux, Pontard. — V. Lambertie. — V. Saint-Front.

Perret (Dr). Les riefs de Vauclaire, 186, 422 s.

Petitonne, en La Jemaye. Verrerie, 362.

Peyrarède (Jean), 155 s.

Peyrony (Denis). Grotte de Lascaux, 426, 485, 489 s.

Peyru (Rigal), curé de Mazeyrolles, 474 s.

Pinet, député à la Convention, 353.

Pittard (Eugène), 51.

Plagnac, commune de Saint-Martin-de-Gurson. Couvent, 55, 221 s.

Plazac. Marfond et Lagrandval, 435.

Pontard, évêque de la Dordogne, 267 s., 463 s.

Ponte d'Albaret (M^r de), évêque de Sarlat, 256.

Ponteyrand. Eglise, 104.

Préhistoire, 57, 106, 275, 428. V. Montignac (Lascaux).

Puyguilhem, commune de Villars. La seigneurie vers 1660, 216 s. — Seigneurs, v. Chapt de Rastignac, Lamarthonie.

Puyrenier (Antony), 189.

R

Ribérac. En 1763, 106. — Sous la Révolution, 106, 420 s., 428.

Riols (famille), verriers, 298 s.

Rives (Lucien-Louis). Dons à la bibliothèque, 193, 278, 280.

Rivet, préfet de la Dordogne, 323 s., 408 s., 462 s.

Robert (famille), verriers, 47, 133 s., 198 s., 288 s., 360 s., 443 s.

Rocal (Georges). Dons à la bibliothèque, 105, 429. — La restauration religieuse sous Bonaparte, 100, 254 s., 321 s., 407 s., 428, 462 s. — 103.

Roch de Malbec, verrier, 215, 364, 368 s., 373.

Romme (G.). Arrêté sur la rationnement en l'an II, 183 s.

Robon (Comte de). Cloches, 353. — Les Beynac, 283, 354. — Chapellenie de Comarque, 354. — La Roche-Aymon, 356.

Roudeau (Henri). Eglise de Besse, 350.

Rouffignac, 340 s. — V. Lerm.

Roux (Chanoine J.). Suzanne-Henriette de Foix de Candalle, 55. — Le cimetière des pauvres, à Périgueux, 98. — Vierge de

Léguillac-de-l'Auche, 98. — Un soi-disant suaire de Saint-Front, 103. — Le Livre Vert, 189. — Saint-Front, 274, 280. — Carte de Cassini, 351. — Pierre sculptée, 352. — La famille Bouillac, 427. — Don à la bibliothèque, 431. — Clocher d'Agonac, 432. — Fers à hosties, 432. — 115 s., 186, 188, 274, 427.

Roux (abbé Paul). Reliquaire, 427. — Eglise d'Agonac, 431.

Roux (abbé), curé de Creys-sensac, 469 n.

Roux-Fazillac, représentant en Dordogne, 257.

Ronzier, curé de Monpazier, 415 s.

Royère (Jean-Marc de), évêque de Castres, 236.

S

Saby (capitaine), 98.

Salignac-Fénelon (famille), 436.

Salignac-Fénelon (François de), évêque de Sarlat, 100 s.

Salignac-Fénelon (M. de), en 1803, 191 s.

Sarladais. Le tabac au XVIII^e s., 310 s.

Sarlat. Monastère, 48, 53. — Culte avant le Concordat, 258, 412. — Etat-civil, 431. — Pigeonnier de La Croix, 434. — Confrérie, 436. — Evêque, voir Ponte d'Albaret, Salignac-Fénelon.

Saulnier (Nicolas), 457.

Sauveroché (Joseph), prêtre, 471 s.

Savy (Isaac de), juge royal de Monpazier, 382.

Secondal (Marcel). Curieux procès à Sireuil, 93 s.

Secret (Jean). Décoration, 349.

Sédière (Pierre de), abbé de Tourtoirac, 124.

Servanches. Verreries, 361, et voir Belarbre, Le Bouchillou, Le Tandou, Le Tucaud.

Sireuil. Procès, 93 s.

Sirey (J.-B.), ancien curé de Doissat, 468.

Société. Statuts, 5. — Règlement, 9. — Morts pour la France, 10. — Liste des membres, 11. — Sociétés correspondantes, 43. — Compte de gestion, 98, 110 s. — Elections, 50, 56, 101, 109, 187, 193, 279, 284, 350, 356, 429, 437. Election du Bureau, 278. — Prix Magne, 278.

Stephen-Chauvet (Dr). Stalles de l'église de Monpazier, 74 s. — 185, 190.

Saint

Saint-Amand-de-Belvès. Curé, 468 n.

Saint-André-de-Double. Verrerie, 287, et voir La Cabane, La Font du Chause, Lamothe, La Ronnière, Maine-Perrot.

Saint-Antoine-d'Aubeterre, commune de Saint-Antoine-Cumond. Commanderie, 357 s.

Saint-Antoine-du-Pizon (Gironde). Verreries, v. La Claverie, Lapeyre, Nabineau.

Saint-Aulaire (Louis-Clair de), 459.

Saint-Barthélemy-de-Bellegarde. Verreries, 287, et v. Beau-soleil, Chadenne, Grand Bost, La Charpenterie, La Chaulme, La Devise, La Fute, La Grange, Lamothe Laprade, Tricollet.

Saint-Cassien, 51. — Curé, v. Dupin.

Saint-Christophe (Charente). Verreries, v. Lamothe, L'Etang.

Sainte-Croix-de-Beaumont. Mesures, 431 s.

Saint-Cyprien, 353. — V. Le Cazelat.

Saint-Etienne-de-Puycorbier. V. Le Berrail.

Saint-Front. Date de Saint-Front, 54, 115 s. — Un soi-disant Suaire, 103. — Lettre de Mérimée, 189. — En 1876, 274. — Fouilles, 280. — Curé, voir Desbordes.

Saint-Front-La-Rivière. Curé, v. Blois.

Saint-Geyrac. Verrerie, 47, 150.

Saint-Jean-d'Ataux. Verrerie, 367.

Saint-Martial-d'Artenset. Verreries, 299, et v. Ferrachat.

Saint-Martin-de-Gurson, 222 s.

Saint-Martin-de-Ribérac.
Troubles, 192.

Saint-Michel-de-Double. Ver-
rieres, 213 s., et v. Boussarie,
La Lande, Le Perrier, Mayniot,
Naubarrade.

Saint-Michel-l'Ecluse. Verre-
rie, 443.

Saint-Nexans. Juge, v. André.

Saint-Perdoux. Curé, v. Del-
pech-Lamothe.

Saint-Privat-des-Prés. Curé,
v. Jacoupy.

Saint-Saud (Comte de). Verre-
ries et verriers, 47, 130 s. —
Différends entre gentilhommes,
52. — Don à la bibliothèque, 99,
193. — Jean de Badefol, 99. —
Les Grands Jours de Périgueux,
105.

Saint-Sernin (Comte de). Don
à la bibliothèque, 50, 105.

Saint-Sulpice-de-Roumagnac.
Souterrain-refuge, 437.

Saint-Vincent-de-Connezac. V.
Couturas.

T

Talleyrand-Périgord (Alexan-
dre de), archevêque de Reims,
235.

Talleyrand-Périgord (Charles-
Maurice), évêque d'Autun, 235.

Tausiac (Pierre). Le froid en
1709, 99. — Fouilles à Montai-
gne, 99.

Tayac, commune des Eyzies-
de-Tayac. Seigneurs, 161 s., 283,
354.

Thiviers. Marchés, 240 s.

Tocane. Emeute, 186.

Torreilhe (Antoine-Raymond),
460.

Tourtoirac. Eglise, 52. —
Abbé, v. Sédière.

Trélissac. Curé, v. Lamy.

Tricollet, en Saint-Barthélemy.
Verrerie, 300.

V

Vanxains. Miracle, 377 s. —
Archiprêtre, 354. — V. Châtai-
gner, La Brangelie.

Vauclaire, commune de Mé-
nestérol-Montignac. Fiefs du
prieuré, 186, 422 s. — Vente au
prieur, 209. — 237. — V. Gerle.

Vaumac. Monument des Alois,
282.

Vergniaud (Pierre-Joseph), 459.

Verneilh-Puyraseau (Joseph
de), député de la Dordogne, 457 s.

Verreries, 47, 130 s., 194 s.,
285 s., 360 s., 439 s.

Vidal (Maurice). Microlithes,
428.

Viel-Castel (Charles de), 459.

Vienne (Bernard de), 459.
Villefranche-de-Longchapt.
Moulins, 106 s. — Religieux de
Plagnac, 222 s.

† Villepelet (Robert). Le mobilier de Biron, 382 s.

Vitrac, commune de Saint-Aquilin. Fouilles, 108.

Cette livraison renferme deux planches hors-texte

Le gérant responsable, J. RIEBS.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux, 10 fr.
Sigillographie du Périgord, par M. Ph. de Bosredon, 2 vol. 40 fr.
Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par M. Espérandieu
1 vol., 15 fr.

Bibliographie générale du Périgord, par MM. A. de Roumejoux,
Ph. de Bosredon et F. Villepelet, 2 vol. et 2 complé-
ments (le tome I est épuisé), 35 fr.

Exploration campanaire du Périgord, par MM. Brugière et
Berthelé, 30 fr.

Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par
M. R. Villepelet, 1 vol., 20 fr.

Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le C^{te} de
Saint-Saud, 1 vol. 15 fr.

Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le C^{te} de
Saint-Saud, 1 vol. 10 fr.

*Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque
gallo-romaine*, par P. Barrière, 1 vol. ill., 30 fr.

*La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814
à 1932*, par J. Durieux, 1 broch. 3 fr.

Escaliers de logis périgourdins, par M. Dannery, 15 fr.

Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e siècle, par M.
Fournier de Laurière, 1 vol. 15 fr.

Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le Dr Lafon,
1 vol. 40 fr.

Topographie agricole de la Dordogne, an IX, par André de
Fayolle, 1 vol., 15 fr.

Le prix des exemplaires du *Bulletin* dont la Société dispose est
5 francs le fascicule.

Envoi franco : (15 % en sus).

S'adresser au Secrétaire-général.

Adresse du Président : M. le Chanoine Roux, 2, place de la
Cité, Périgueux.

» Trésorier : M. Charles Aublant, 26, rue de Stras-
bourg, Périgueux.

» Secrétaire-général : M. Jean Maubourguet, 18, rue
du Plantier, Périgueux.